

SOMMAIRE

Préambule

Chapitre I – L'analyse du site et tendances d'évolution

1 - 1	Les caractéristiques communales	4
1 - 2	Les infrastructures routières	7
1 - 3	Le site naturel	11
1 - 4	L'évolution démographique	22
1 - 5	Le cadre bâti	28
1 - 6	Les données économiques	45

Chapitre II - Objectifs d'aménagement

II - 1	Perspectives démographiques	48
II - 2	Structure d'ensemble du village	49
II - 3	Les possibilités offertes à l'habitat	49
II - 4	L'accueil d'activités	55
II - 5	Activités touristiques et de loisirs	55
II - 6	Les règles architecturales	58
II - 7	Les équipements	58
II - 8	Cadre bâti / cadre végétal	59
II - 9	L'agriculture	60
II - 10	Protection des espaces naturels	61
II - 11	Les chemins de randonnée	61

Chapitre III - Justification des modifications du P.L.U.

III - 1	La zone urbaine	62
III - 2	Les zones naturelles	74
III - 3	Examen de cohérence des capacités d'accueil avec les besoins à l'horizon du P.L.U.	82
III - 4	Emplacements réservés	82
III - 5	Servitudes d'utilités publiques	82
III - 6	Annexes sanitaires	82

PREAMBULE

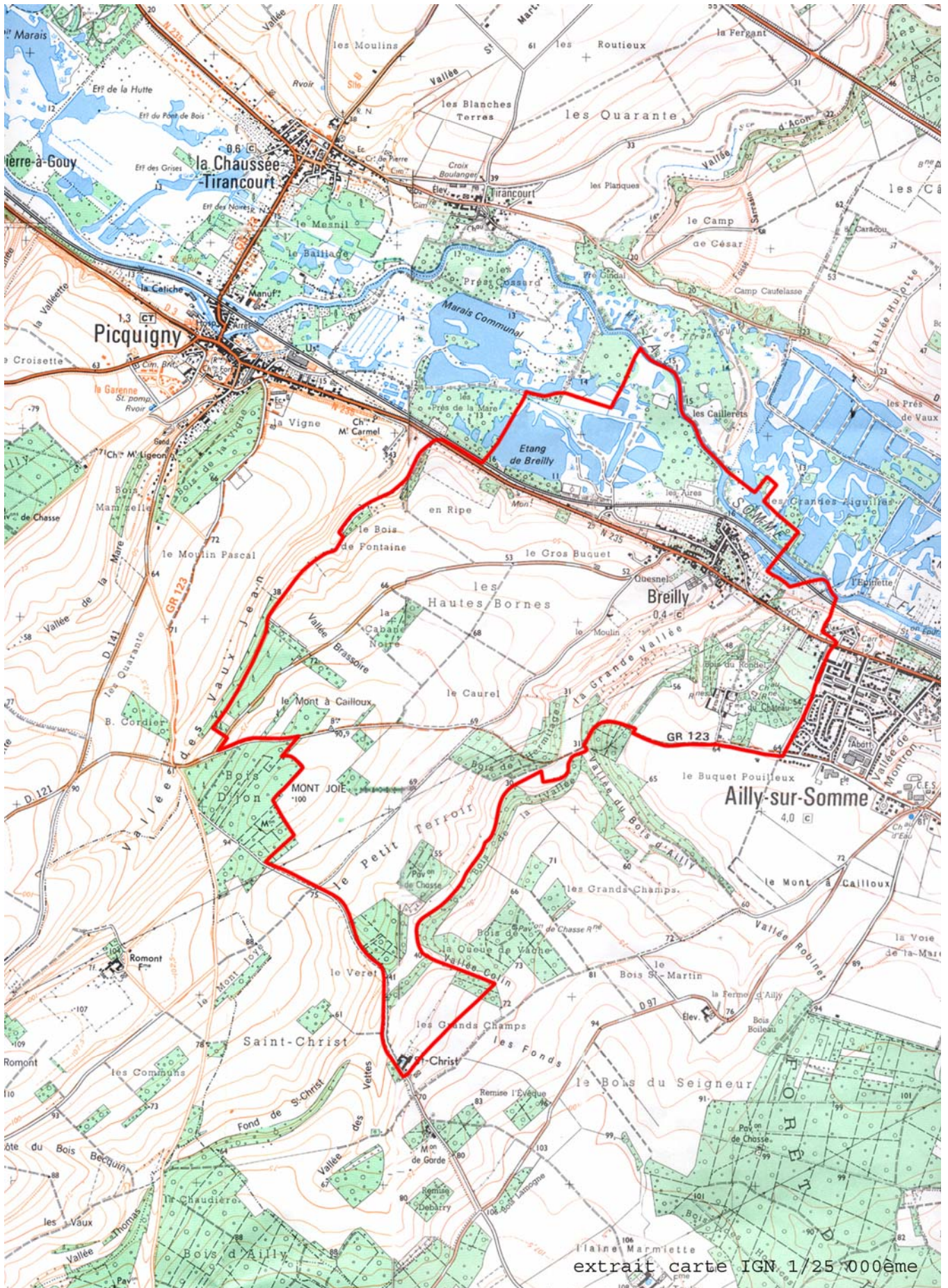
Par délibération du 22 Octobre 2003, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, fixant les modalités de l'Association des Personnes Publiques autres que l'état et désigné la Commission Municipale d'Urbanisme.

Ces décisions ont été prises en application des lois :

- n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

- n° 83-08 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;
et du décret n° 83-813 du 8 septembre 1983 modifiant le Code de l'Urbanisme et relatif aux P.L.U. (J.O. du 11 septembre 1983).

Ainsi les éléments du P.L.U. traduisent-ils les volontés du Conseil Municipal de Breilly en conciliant les possibilités de développement de la commune et les impératifs de protection des espaces environnants. Il précise les droits, règles et servitudes d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble du territoire communal.



CHAPITRE 1 – L'ANALYSE DU SITE ET TENDANCES D'EVOLUTION

I – 1 Les caractéristiques communales

Le territoire communal couvre une superficie de 573 hectares dont 66 hectares de bois.
Sa population s'élève à 468 habitants en 2004 contre 434 en 1982.

a) LA LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Breilly se situe dans l'Ouest du département de la Somme. Elle se positionne au Sud-Ouest de l'Amiénois.



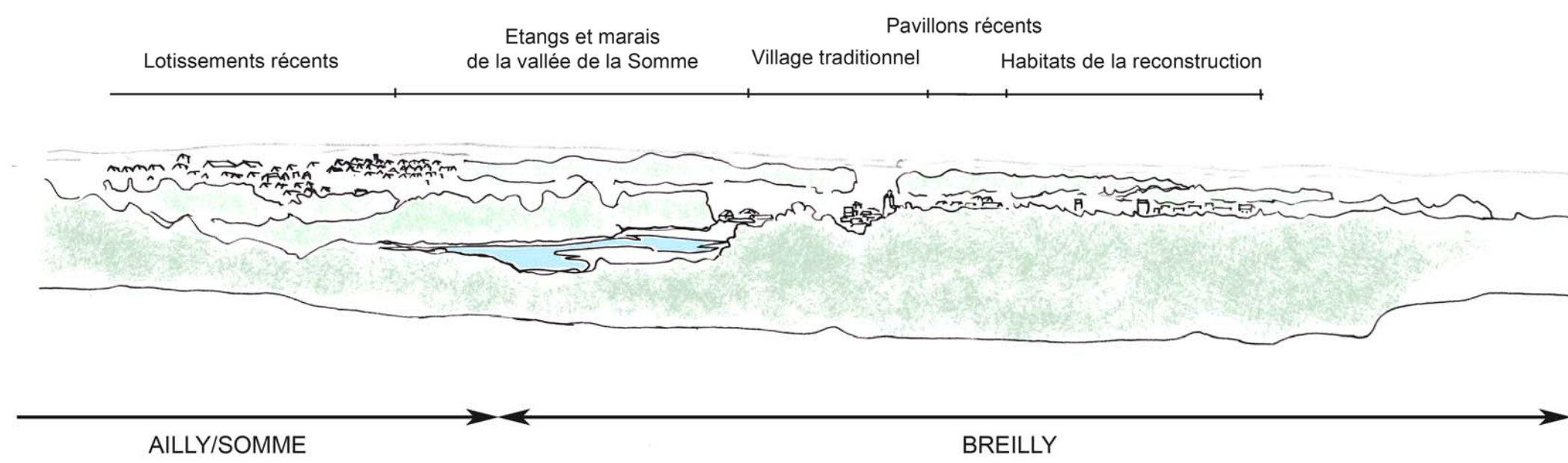
Breilly se situe dans la vallée de la Somme à 8 kilomètres à l'Ouest d'Amiens, préfecture du département de la Somme et 3 kilomètres de Picquigny, chef lieu de canton. Son territoire est coupé en deux par la route départementale 1235, qui relie Amiens à Abbeville. Le territoire communal est divisé en deux grandes parties : au Nord de la RD : Paysage de marais et au Sud de la RD : Paysage de plateau.

b) L'APPROCHE PAYSAGERE

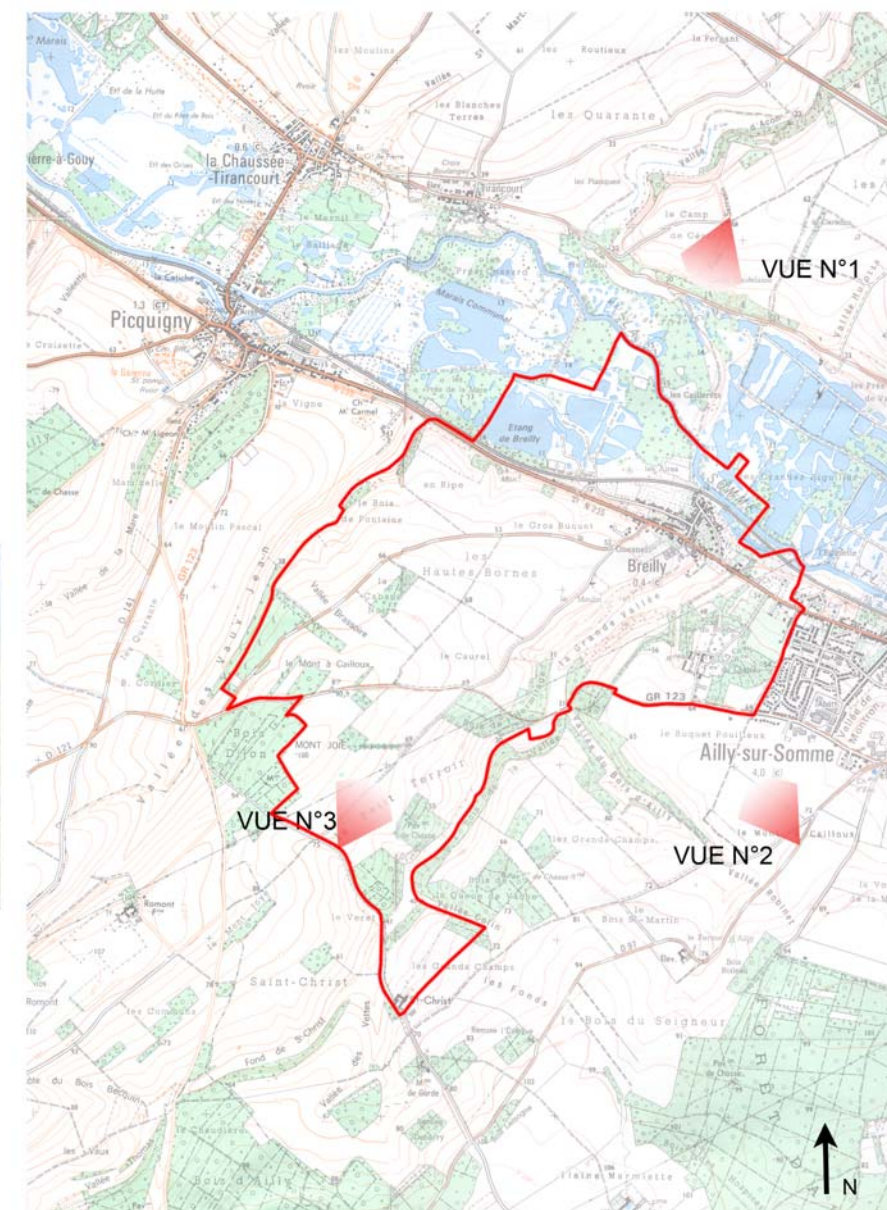
Breilly est situé en bordure de la vallée de la Somme au Nord et au Sud, en zone de versant de vallée en direction du plateau. Le canal de la Somme constitue, en partie, la limite communal au Nord. Le contexte paysager de Breilly est dévoilé depuis le versant opposé de la Somme, au niveau du camp César :

Dans un premier plan la vallée de la Somme, constituée d'étangs et de marais (une partie classée en ZNIEFF, ZICO et Natura 2000). Ensuite, le village vient se nicher sur les premières pentes de versant, le clocher de l'église émergeant de cette masse bâtie blottie dans un écrin végétal encore très présent. La ligne de niveau de la RD 1235 est ensuite très perceptible, souligné par des maisons de la reconstruction. Au-dessus de cette ligne des 50m NGF, les espaces naturels se dévoilent.

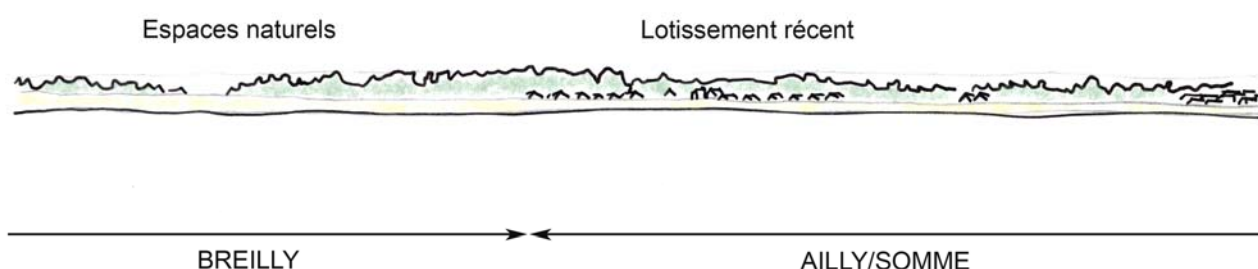
VUE N°1: Depuis le Camp César



Positions des vues en limites communales de BREILLY



VUE N°2 : Frange entre Ailly/Somme et Breilly



Depuis le Sud-Est du territoire positionné sur la ligne de crête, le bois de la ferme du château brûlé marque cette ligne. La présence de la vallée humide de la Somme se révèle par la présence forte du versant opposé.

Le premier plan est marqué par les constructions récentes sur le territoire d'Ailly sur Somme.

VUE N°3 ; depuis le sud de Breilly



Les espaces agricoles ouverts caractérisent la partie sud du territoire, quelques boisements disparates ponctuent cet openfield. Le plateau culmine à hauteur du Mont Joie (100m NGF) .

I – 2 Les infrastructures routières

a) LES VOIES DE COMMUNICATION ET LE SITE

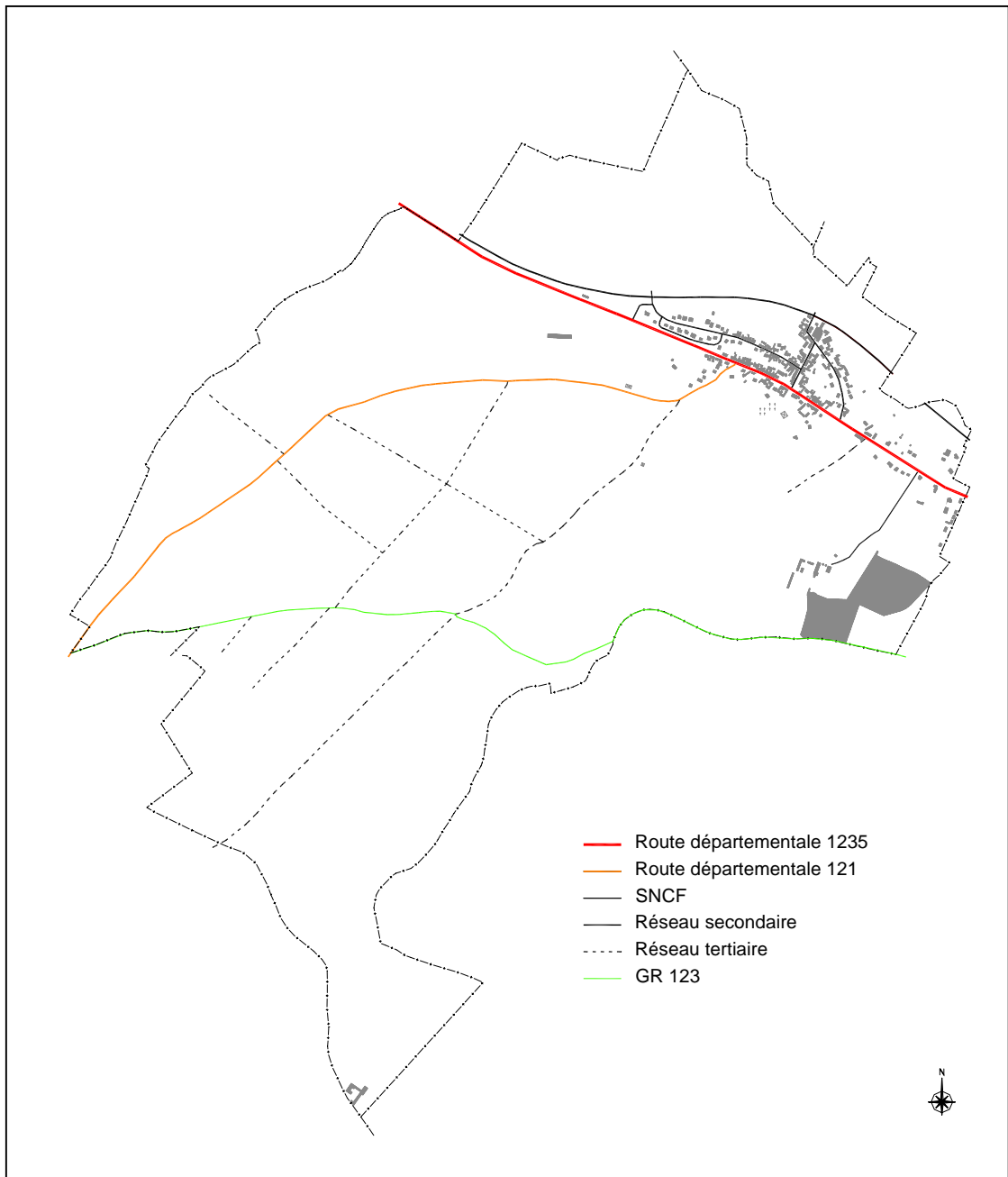


Schéma 1 : Les voies de communication

L'observation du réseau viaire révèle une organisation selon trois niveaux :

- Un réseau primaire constitué de grandes voies de communications : la route départementale 1235 qui traverse l'agglomération d'Est en Ouest : Axe majeur entre Amiens et Abbeville.
- Un réseau secondaire : la D121 (Breilly - Riencourt) traverse l'espace agricole de plateau du sud de l'agglomération. Les voies de desserte de la commune irrigue la commune.
- Un réseau tertiaire constitué de chemins agricoles
- Présence du GR 123 reliant Boulogne La Grasse et Mouriez, pour le département de la Somme.

b) LA QUALITE DES ENTREES

- En venant de la RD 325, depuis Amiens



Depuis la route départementale 1235 qui supporte un trafic routier très important, la commune de Breilly se distingue par une coupure du front bâti continu que l'on observe depuis Amiens. En effet la Grande Vallée sèche vient créer une rupture topographique et paysagère. Accompagnée d'une végétation et d'une perspective très intéressante sur les espaces naturelles, cette respiration permet d'appréhender le village de Breilly . Celui ci se détache par sa morphologie du reste du tissu urbain traversé depuis la métropole amiénoise : Véritable transition vers les espaces et un tissu plus ouverts cette entrée de village de part la qualité des trottoirs enherbés et l'aération du tissu bâti

- En venant par le sud-ouest de l'agglomération par la D121 – route de Fourdrinoy





Cette entrée depuis les grands espaces cultivés ouverts se caractérise par, les talus enherbés qui cadrent l'entrée dans l'agglomération, les pavillons récents ponctuent cette arrivée, leurs accompagnements végétaux de ces constructions sont inexistantes.

L'impact des pignons blancs s'offre alors comme premier plan de l'agglomération. La transition entre l'espace naturel ouvert et l'espace bâti est cependant accompagnée par les talus enherbés qui se prolonge dans l'agglomération.

- En venant de la RD 1235 depuis Picquigny



Depuis Picquigny, un alignement d'arbres accompagne l'entrée dans l'agglomération. Les nouveaux lotissements en contre bas de la départementale laissent dévoiler les toitures des pavillons, les talus plantés participent à créer un écran entre ce lotissement et la départementale. L'entrée «réelle » dans l'agglomération se situe au niveau du bâti en alignement de la départementale. La largeur de cette route départementale ne facilite pas le ralentissement du trafic, la traversée de Breilly s'effectue très rapidement, le seul élément visuel marquant et l'église en bordure de cette RD 1235.

I – 3 Le site naturel

a) LE RELIEF

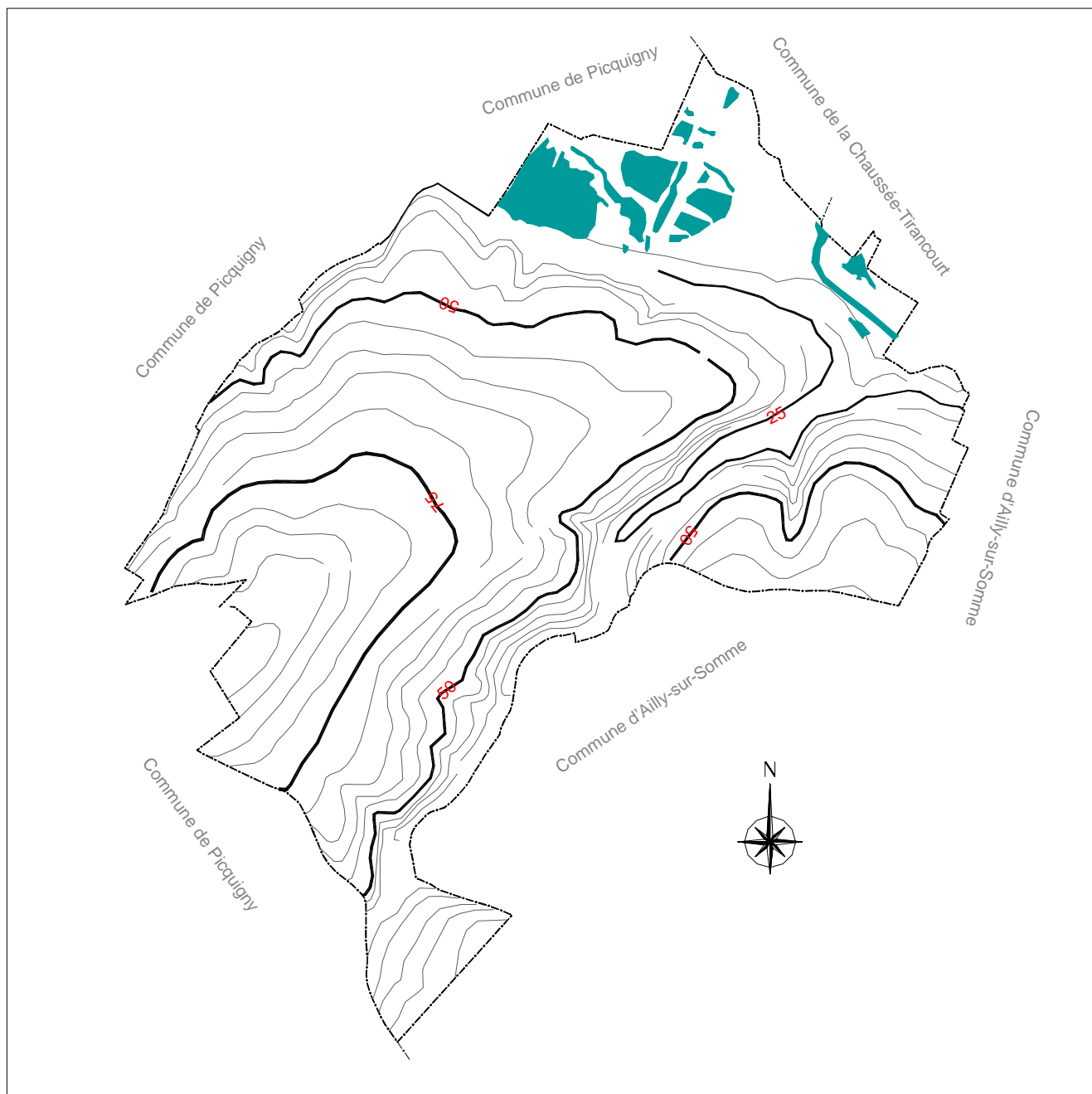


Schéma : Les courbes de niveau de Breilly

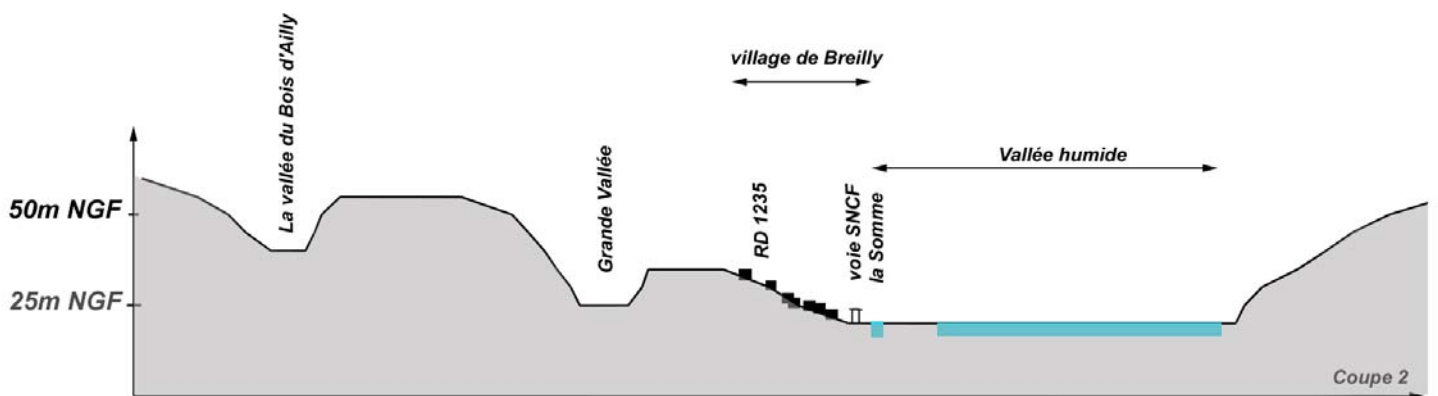
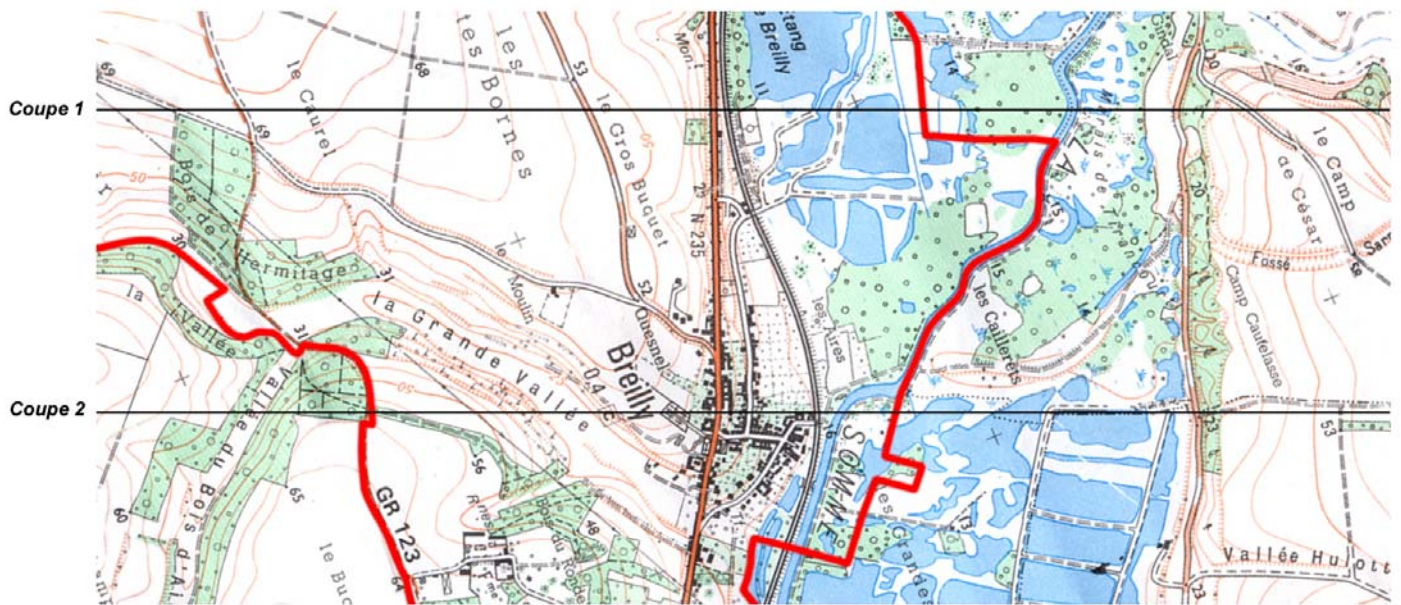
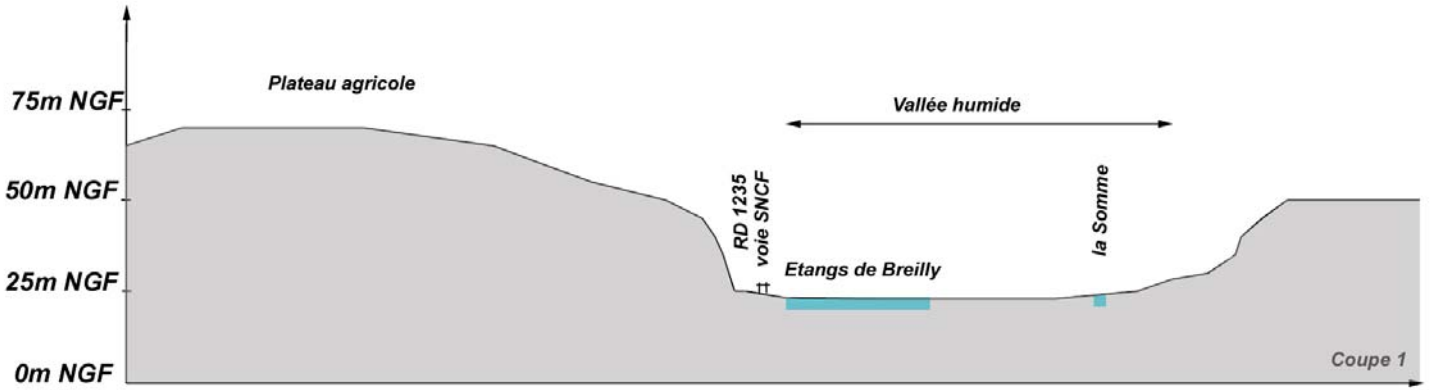
Les courbes de niveau très présentes sur le territoire de Breilly, sont révélatrices des reliefs en présence :

En fond de vallée , la quasi absence des courbes de niveaux sont caractéristiques de la vallée humide de la Somme, Breilly appartient à cet ensemble géographique très fort de la région picarde.

Le relief est plus soutenu à l'Est du territoire communal (au Sud de Breilly), avec le présence d'une vallée sèche importante « La grande vallée ». La vallée sèche est un couloir de terrain bas, canalisant les ruissellement naturel des eaux de pluie. Cette vallée sèche principale est elle-même alimentée par de petites digitations, petites vallée sèches.

Une grande zone de plateau : riche en terre agricole, entre 50mNGF et 100mNGF, occupe une grande partie du territoire communal au Sud Ouest .

L'agglomération de Breilly vient se nicher entre 20 et 40m NGF, quelques pavillons récents viennent s'implanter au delà des 50m NGF.

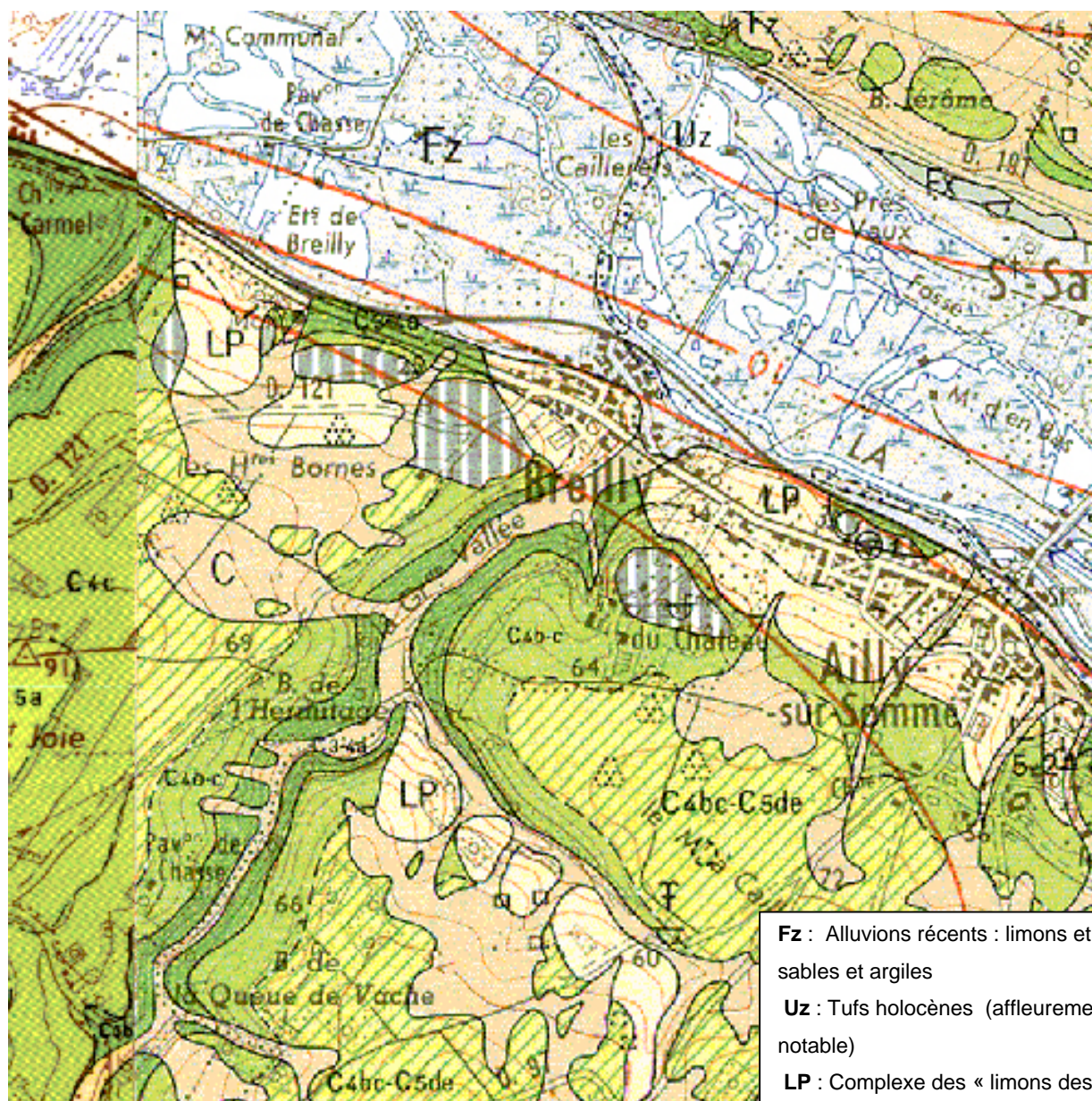


b) LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

Entaillé par la Somme et ses affluents, le plateau amiénois s'élève progressivement du Sud au Nord. En amont et en aval d'Amiens, l'érosion a creusé sur une largeur maximale d'une dizaine de kilomètres une cuvette. Cette dépression faiblement inclinée est entaillée de quelques dizaines de mètres par les vallées actuelles.

Fleuve très calme, la Somme en partie canalisée, coule dans une plaine alluviale, large d'un kilomètre au plus, encombrée de nombreux étangs ou « entailles » laissés par l'exploitation de la tourbe.

Une couverture limoneuse s'étend sur les plateaux et sur la plupart des versants exposés au Nord et à l'Est.



Extrait carte géologique de la France n° XXIII-8 au 1/50 000

- Fz** : Alluvions récentes : limons et argile sableuse - sables et argiles
- Uz** : Tufs holocènes (affleurements d'épaisseur notable)
- LP** : Complexe des « limons des plateaux »
- C4bc** : Coniacien moyen à supérieur craie blanche à silex

c) LE PAYSAGE

Le territoire communal couvre une superficie de 573 hectares, dont 66 hectares de bois et forêts

La commune présente trois types de paysage dont les caractéristiques bien différentes sont liées à la topographie des lieux : le fond de vallée et ses marais, les coteaux, le plateau

- Les marais caractéristique du fond de la vallée de la Somme¹

La présence de tourbières et ballastières caractérise le Nord de la commune.

« La tourbe recherche les larges vallées de la craie, les eaux peu profondes et peu rapides, exemptes de grandes crues et de matières limoneuses. (...) La pureté des eaux est une condition très exigeante. »

Par la faiblesse de leur pente, par la largeur de leur fond plat, par l'épanchement continu des sources, les vallées sont devenues de véritables régions aquatiques.

Ainsi, la rétention d'eau due à la faible pente de la vallée de la Somme et à la forte production de végétaux à rendu possible la formation de tourbe sur une épaisseur parfois importante. L'extraction de cette tourbe comme combustible a conduit à la création d'une multitude d'étangs.

Afin d'éviter l'inondation, l'entretien de ces marais est une nécessité pour le bon écoulement des eaux : curage, entretien des berges et faucardage.

Par ailleurs, la vallée de la Somme contient aussi des prairies marécageuses dans lesquelles niche une intéressante avifaune. Toute une panoplie de groupement de végétaux, depuis les milieux aquatiques jusqu'aux boisements humides, se succèdent sur le site. Les activités de pêche et de chasse y sont très développées.

« Dans la vallée de la Somme, la construction du canal et des contre-fossés a supprimé les barrages des moulins et favorisé l'écoulement des eaux ; mais toute la surface n'est pas encore drainée et de vastes espaces offrent encore le spectacle d'une nature sauvage, tout entière abandonnée aux marais et aux roseaux. »

- Les coteaux sur la partie sud du territoire

Parallèlement à la vallée de la Somme , s'étend un autre type de paysage représentatif de la partie Sud de la commune. Coteaux et vallées sèches en sont les principales caractéristiques.

- Le plateau

¹ Albert Demangeon, La Picardie, Paris, Librairie Guénégaud, 1973

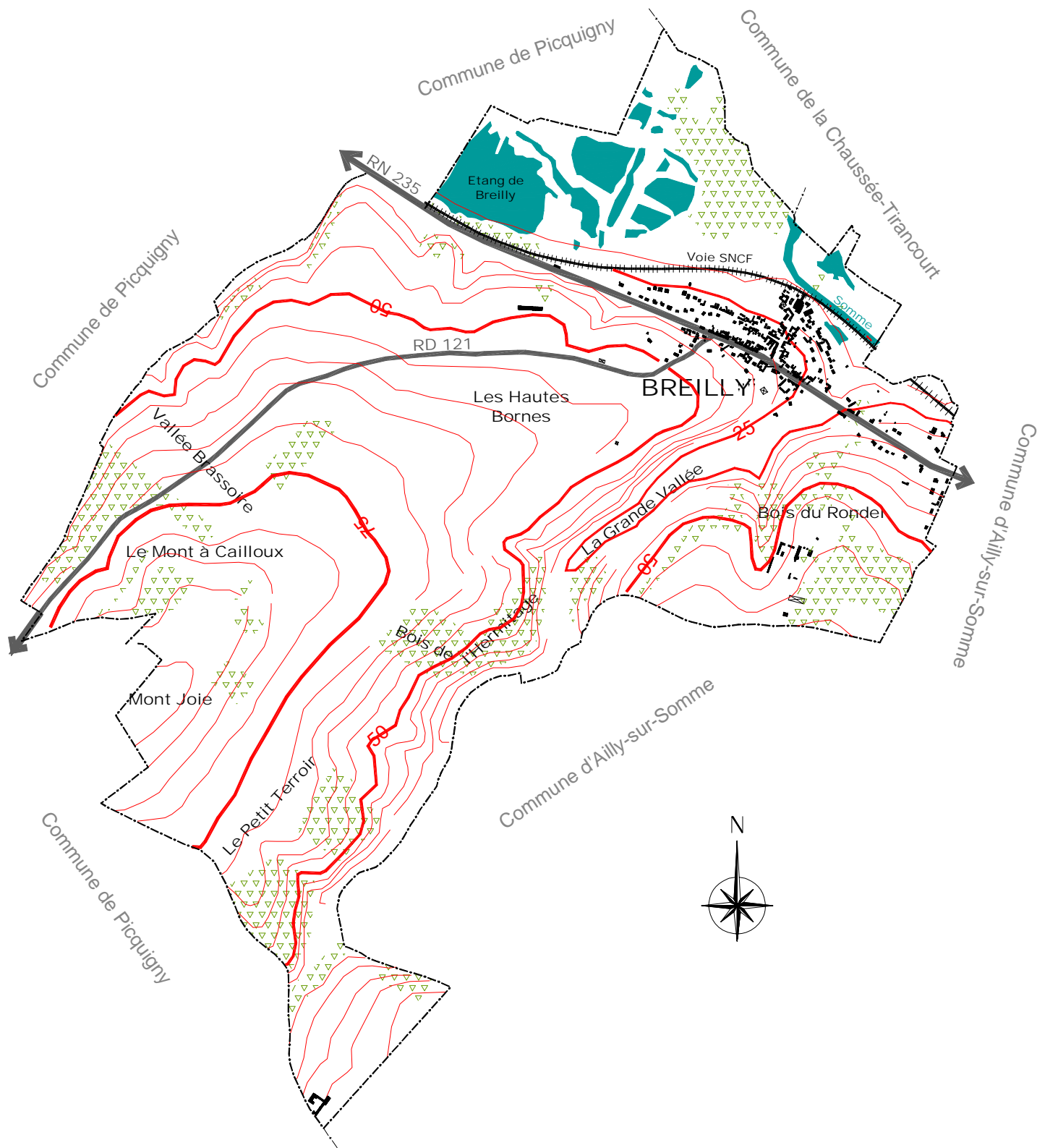


Schéma des principales composantes paysagères

d) LA FAUNE, LA FLORE :

Le territoire communal présente une faune et une flore classiques des milieux en présence. Comme on ne peut parler d'une diversité paysagère, néanmoins les espaces composés par la vallée de la Somme présentent des secteurs riches écologiquement pour la faune et la flore. Une partie du territoire est concernée par une ZNIEFF, une ZICO et une Zone Natura 2000, le reste du territoire essentiellement les espaces de plateau sont des étendues cultivées.

Les grandes étendues cultivées sans arbre sont globalement défavorables à la faune, en raison du caractère éphémère de la couverture végétale et de l'absence de tout support de nidification.

Cet habitat est, par ailleurs, fréquenté par diverses espèces qui y trouvent une partie de leur nourriture : Corneille noire, faucon crécerelle, Buse variable, Campagnol des champs pour ce qui est des oiseaux, mais aussi Renard, Blaireau, Mulot gris, Campagnol des champs... pour ce qui est des mammifères.

Localement, l'association de quelques haies et de surfaces en herbe permet la présence d'une communauté aviaire caractéristique du bocage herbeux à mailles ouvertes.

1) Z.N.I.E.F.F:

Le territoire communal de Breilly comporte une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F).

Z.N.I.E.F.F. n°0010.0000 type : I-II²

Superficie : 200ha "Ensemble d'étangs et de marais en partie boisés.

Description du site :

A l'amont des agglomérations de la Chaussée-Tirancourt et de Picquigny s'étend , en vallée de la Somme, un vaste ensemble marécageux ponctué de nombreux plans d'eau.

Différents types de végétation occupent le marais tels les roselières (végétation dominée par le roseau commun), les mégaphorbiaies (végétation marécageuses dense à hautes herbes) et les fourrés de saules et d'aulnes. Quelques bas-marais (végétation basse des tourbières inondées) subsistent ponctuellement. Ceux-ci sont souvent localisés sur les abords immédiats des plans d'eau.

Au Nord-Est du site, et de part et d'autre du chemin reliant Samara à Breilly, des prairies humides sont encore exploitées par le pâturage de bovins.

Emprunté par de nombreux promeneurs , ce marais permet également la pratique de la chasse et de la pêche. Le nombre élevé de mares témoigne de l'importance de ces activités.

Intérêt Ecologique :

² Extrait de l'inventaire ZNIEFF de Picardie, 1990, fiche réalisée par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, coordination DIREN, 1996 et publié avec le concours de la DIREN, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de la Somme.

L'intérêt remarquable de ce marais réside dans l'extraordinaire diversité de milieux humides sur sols tourbeux qui s'y développent. Parmi ceux-ci, certains sont devenus rares à l'échelle européenne et sont inscrits pour cette raison à la directive « Habitats ». C'est notamment le cas :

- des herbiers aquatiques à characées (sortes d'algues calcaires) qui indiquent une eau de bonne qualité, pauvre en éléments nutritifs.
- du bas-marais à Trèfle d'eau qui caractérise les zones tourbeuses « tremblantes » (où le sol, gorgé d'eau, est instable).

Flore :

Le site héberge un grand nombre d'espèces remarquables qui s'observent dans les milieux aquatiques et marécageux.

Les bras-morts, témoins de l'ancien passage du chenal de la Somme, abritent d'étonnantes populations d'Hottonie des Marais. Cette espèce rare en Picardie se reconnaît aisément à ses nombreuses fleurs blanches qui s'épanouissent hors de l'eau et à ses feuilles très découpées. L'Utriculaire commune, plante carnivore aux fleurs jaune-vif, est également localement abondante dans certaines mares.

Sur les marges de certains plans d'eau, dans les secteurs « tremblants » se développent çà et là au moins 3 espèces protégées au titre de la loi :

- La Grande douve, sorte de grand bouton d'or,
- Le Trèfle d'eau, caractérisé par un feuillage à trois lobes de grande taille et des fleurs blanches munies de longs poils blancs caractéristiques.
- La Pédiculaire des marais, aux fleurs violettes et au feuillage ondulé.

Faune :

La végétation herbacée haute du marais est particulièrement appréciée par de nombreux petits oiseaux paludicoles (des marais) qui viennent s'y reproduire :

- Le Gorgebleue à miroir, magnifique passereau au plastron bleu métallique, est menacé à l'échelle européenne.
- La Locustelle lusciniôïde, oiseau discret qui signale sa présence par des stridulations rapides, est un nicheur assez rare en Picardie.
- La Rousserolle turdoïde, la plus grande fauvette aquatique d'Europe, est inscrite sur la liste rouge de la faune menacée en France.
- La Marouette ponctuée, également très menacée, s'installe occasionnellement dans les zones les plus inondées du marais.
- Le Busard des roseaux chasse régulièrement au-dessus du marais. Il niche de temps à autre sur le site dans certains grands massifs de roseaux.

La présence de nombreux plans d'eau est également favorable aux batraciens et aux libellules.

2) Z.I.C.O.

La commune de Breilly comporte une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)

Z.I.C.O. PE 02 “ Etangs et Marais du bassin de la Somme”.

L'inventaire des ZICO résulte d'une enquête faisant intervenir un large réseau d'informateurs très diversifiés. Soumis à l'avis des DIREN, de l'ONC et de l'Union des Fédérations départementales de Chasseurs, cet inventaire réalisé en 1992, fait état de 271 ZICO en France.

Effets de l'inscription :

Cet inventaire n'a pas de portée réglementaire.

Une ZICO n'est pas en soi une mesure de protection, mais un élément d'expertise qui est systématiquement communiquée par les services de l'Etat aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale lors d'un plan, programme ou projet.

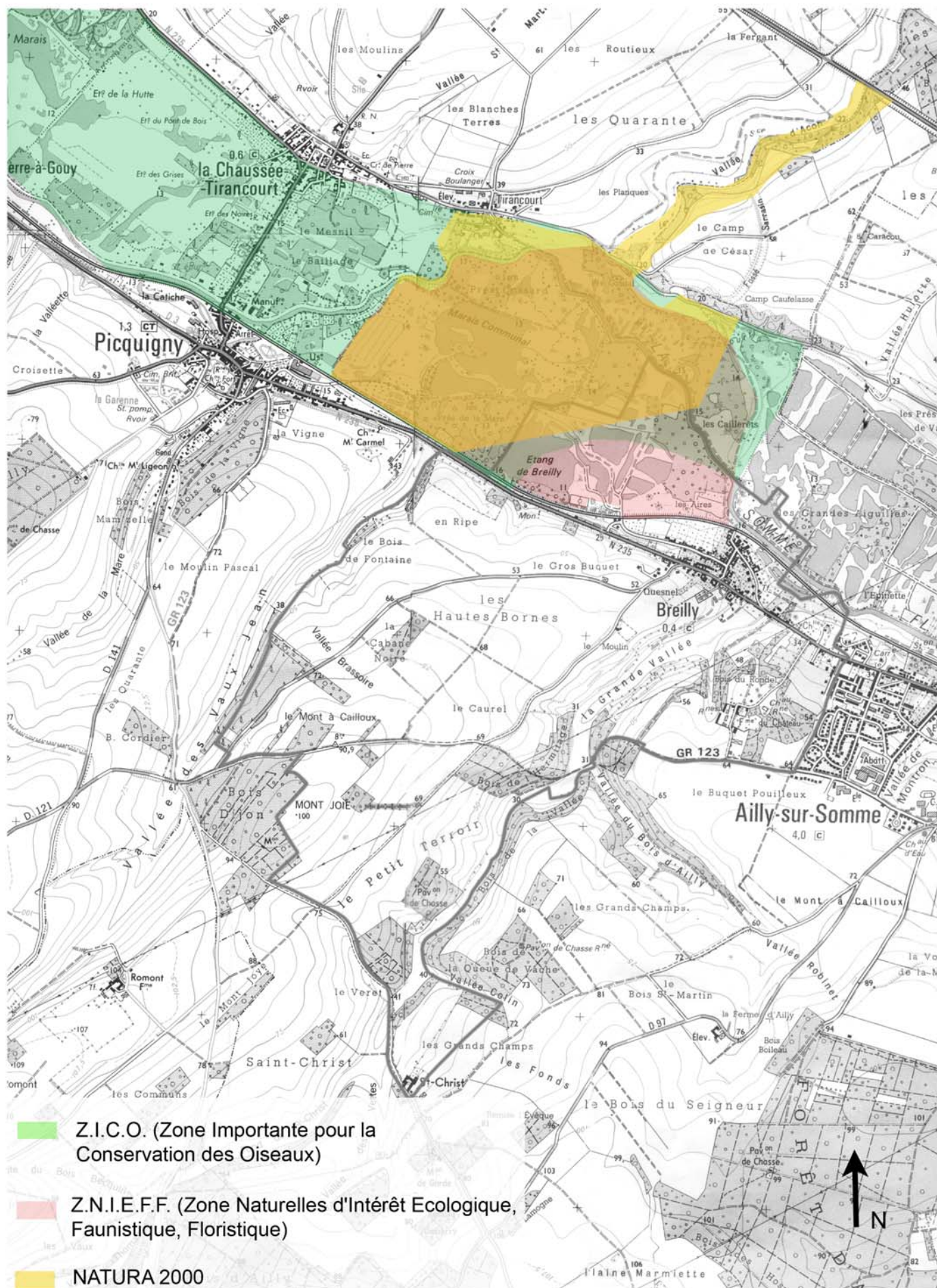
3) NATURA 2000 :

Le territoire de Breilly comporte une zone classée Natura 2000 – Pic 09

Natura 2000 doit contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique adoptée au sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, et ratifiée par la France en 1996.

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels (définis pas des groupements végétaux) et habitats d'espèces de faune et flore d'intérêt communautaire.

Les sensibilités environnementales existantes sur le site de Breilly



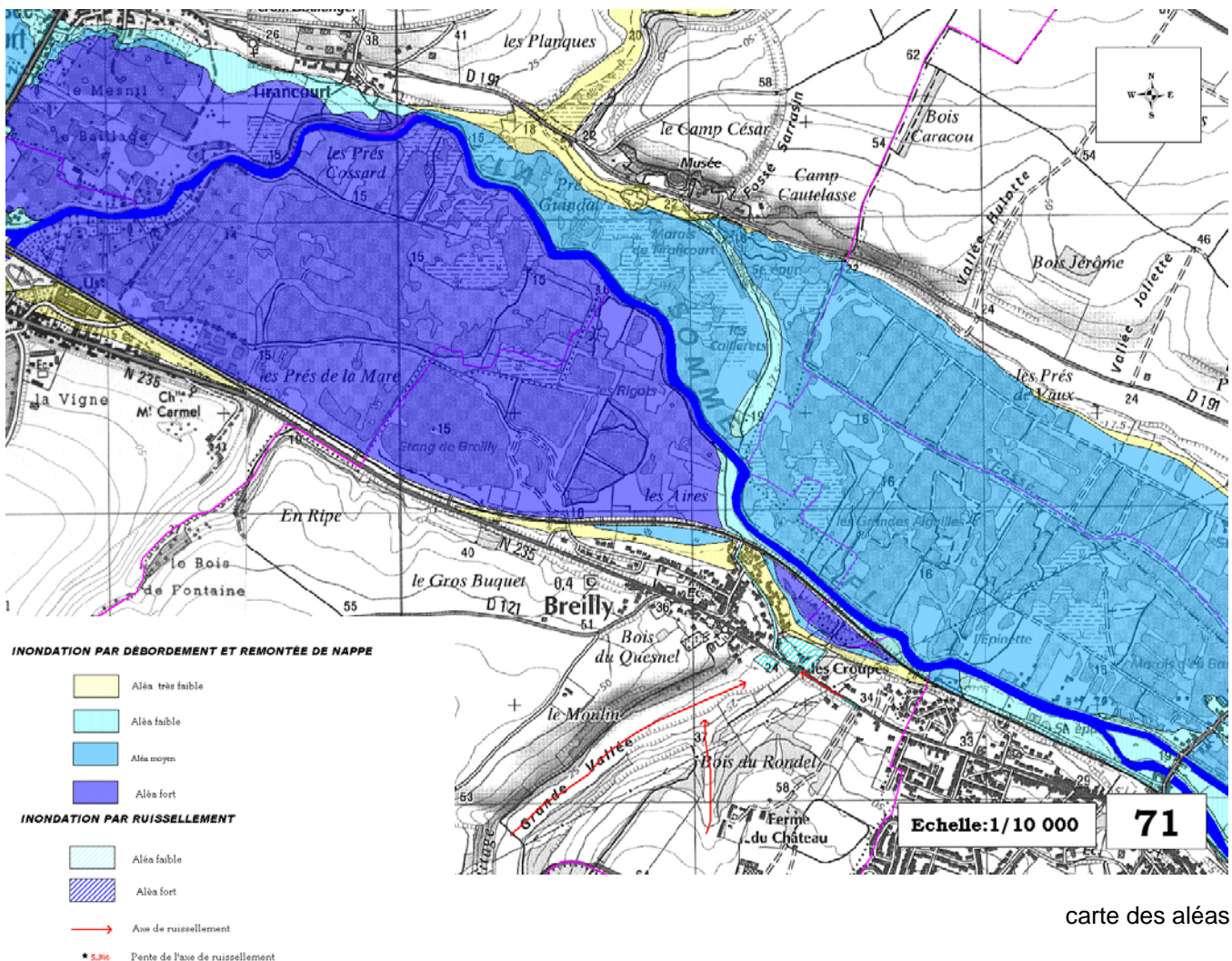
e) le PPRI

Le PPRI de la Somme a été mis en place suite aux crues de l'hiver 2000-2001.

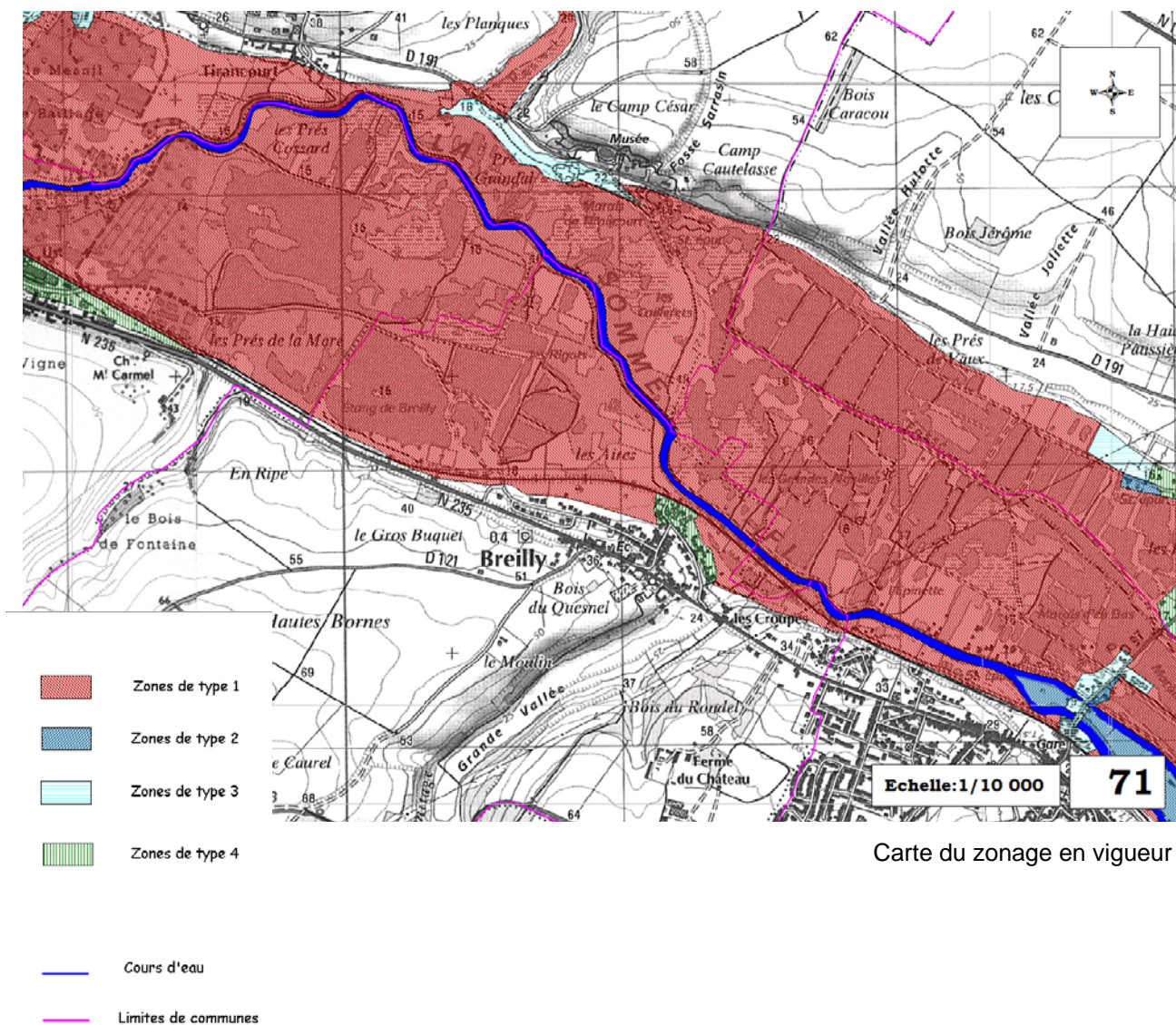
C'est un outil réglementaire de l'Etat, qui a prescrit ce dernier sur 118 communes de la vallée de la Somme et ses affluents le 25 avril 2001. Le PPRI permet ainsi d'avoir une action cohérente et solidaire de tous les acteurs de ce territoire vaste et diversifié. Le PPRI garantit ainsi une cohérence dans l'aménagement de la vallée de la Somme, nécessaire pour une bonne prise en compte du risque d'inondation.

L'objet des PPR, tel que défini par l'article L. 562-1 du Code de l'Environnement, est :

- de délimiter les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation ou, dans le cas où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitation pourraient y être autorisés, de prescrire les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités,
- de délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions,
- de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers,
- de définir, dans les zones concernées, les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.



carte des aléas



Carte du zonage en vigueur

I – 4 L'évolution démographique

a) LA POPULATION COMMUNALE

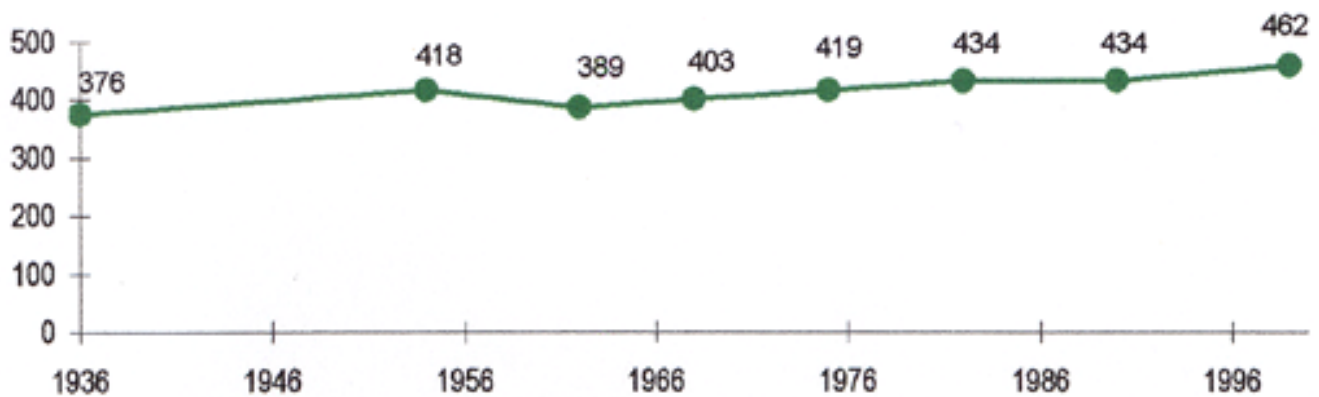
La population communale de 1999 s'élevait à 462 habitants contre 434 en 1982.

➤ En 2004, elle s'élève à 468 habitants.

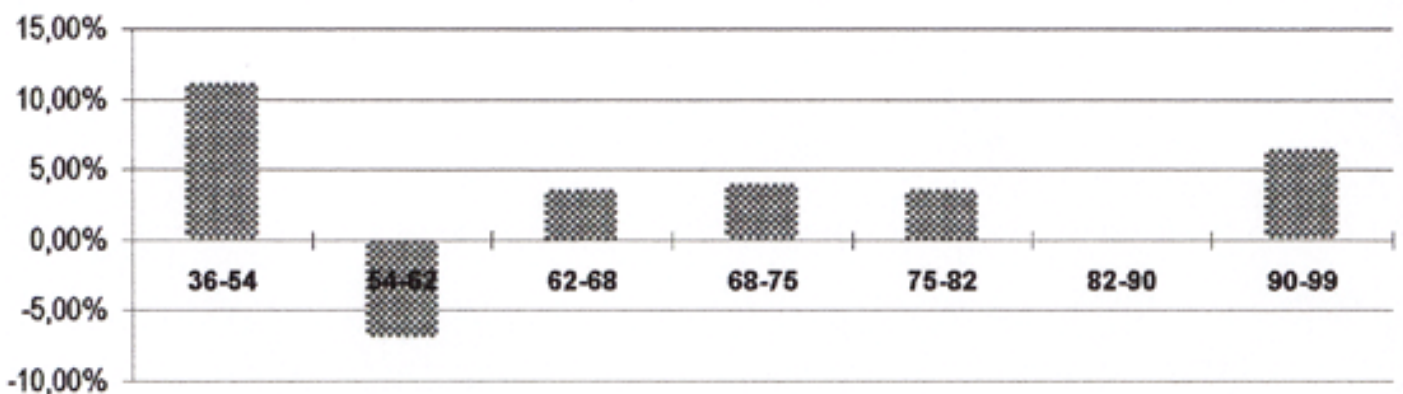
Taux annuels

années	Population municipale	Variations	Variation totale	Mouvement naturel	Solde migratoire
			%	%	%
1975	419				
1982	434	15	0.5	0.3	0.2
1990	434	0	0	0.09	-0.09
1999	462	28	0.7	0.1	0.6

Evolution de la population de 1936 à 1999

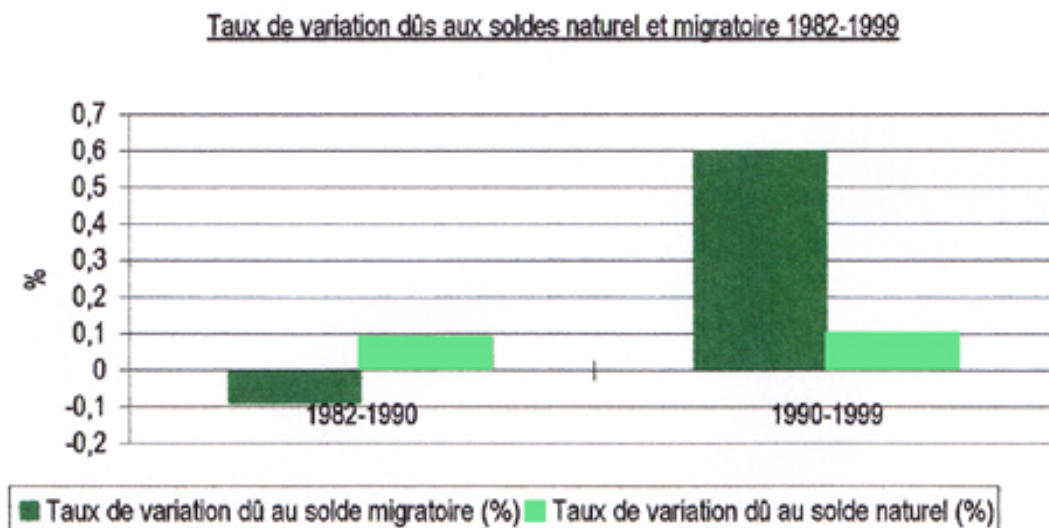
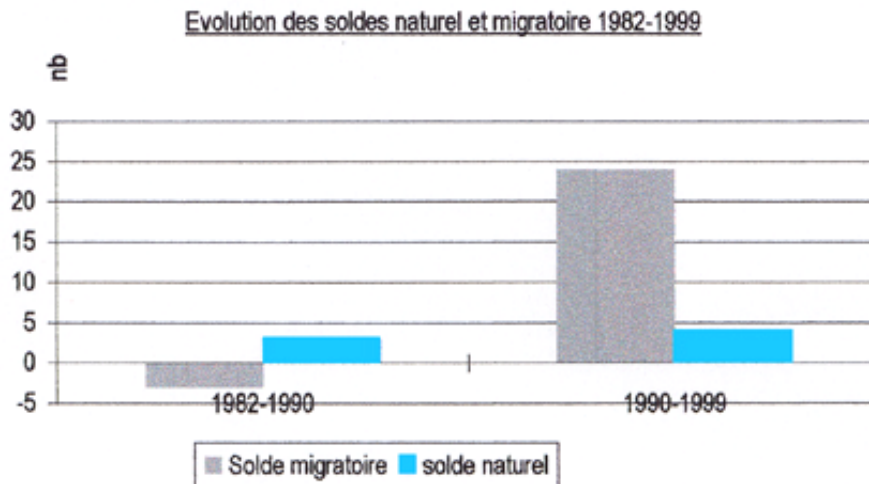


Evolution démographique 1936-1999



La population communale connaît une augmentation faible mais constante depuis les soixante dernières années : 86 habitants supplémentaires entre 1936 et 1999. En revanche deux périodes sont à mettre en exergue du fait, pour l'une (1954-1962), d'une perte d'environ 7% de la population par rapport au recensement précédent, et pour l'autre (1982-1990) d'une inertie totale.

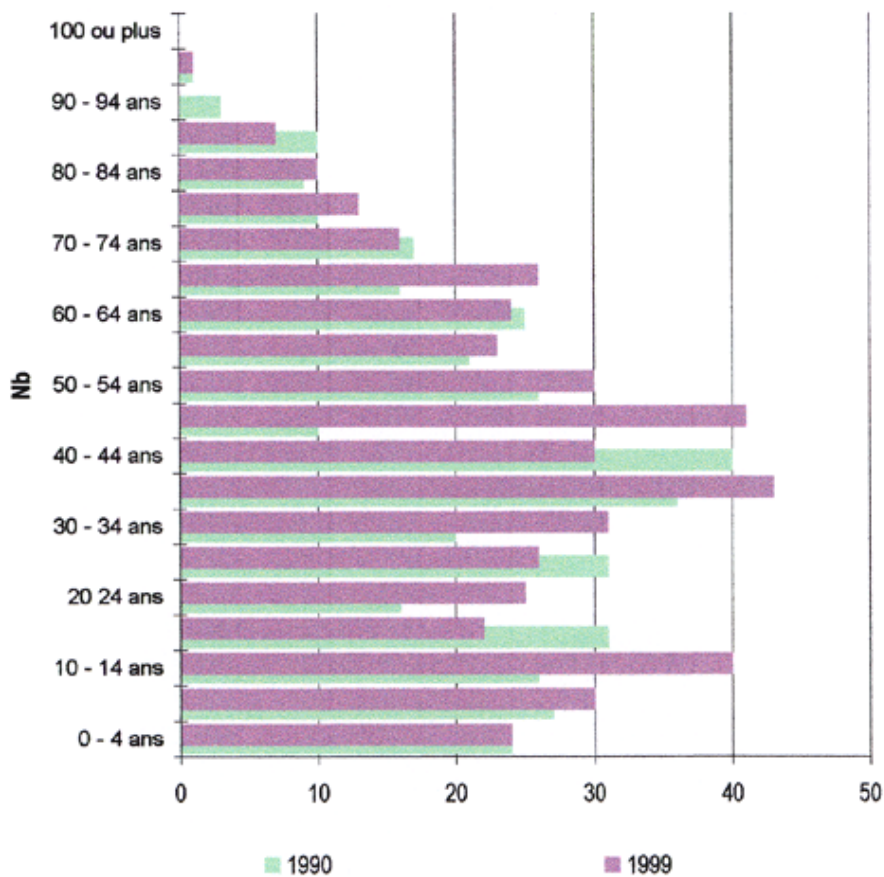
C'est notamment au vue de ce constat que la municipalité souhaite réagir en accueillant de nouveaux habitants. La consolidation de la dynamique communale dépend essentiellement de l'arrivée d'une nouvelle population.



- Une population en forte évolution depuis le dernier recensement.

La structure par âge, et son évolution entre les recensements de 1990 et 1999, livrent les informations suivantes :

	1990	1999	%
0 - 4 ans	24	24	0,0%
5 - 9 ans	27	30	11,1%
10 - 14 ans	26	40	53,8%
15 - 19 ans	31	22	-29,0%
20 - 24 ans	16	25	56,3%
25 - 29 ans	31	26	-16,1%
30 - 34 ans	20	31	55,0%
35 - 39 ans	36	43	19,4%
40 - 44 ans	40	30	-25,0%
45 - 49 ans	10	41	310,0%
50 - 54 ans	26	30	15,4%
55 - 59 ans	21	23	9,5%
60 - 64 ans	25	24	-4,0%
65 - 69 ans	16	26	62,5%
70 - 74 ans	17	16	-5,9%
75 - 79 ans	10	13	30,0%
80 - 84 ans	9	10	11,1%
85 - 89 ans	10	7	-30,0%
90 - 94 ans	3	0	-100,0%
95 - 99 ans	1	1	0,0%
100 ou plus	---	0	--



La pyramide des âges représente la répartition de la population communale par âge, entre les deux derniers recensements, 1990 et 1999.

Cette pyramide, hommes et femmes confondus, montre une base qui s'agrandit indiquant ainsi une augmentation en population jeune, de 5 à 14 ans.

Les classes intermédiaires restent toujours les plus représentatives de la population communale, avec notamment une majorité de personnes entre 35-50 ans.

L'augmentation, du fait de l'espérance de vie, des classes d'âges les plus âgées, entre 70 et 90 ans, n'est ici peu perceptible.

Répartition de la population par tranches d'âges (%)

	1982	1990	1999
0-19 ans	31.57	26.73	25.1
20-59 ans	51.15	52.3	53.9
+60 ans	17.28	20.97	21

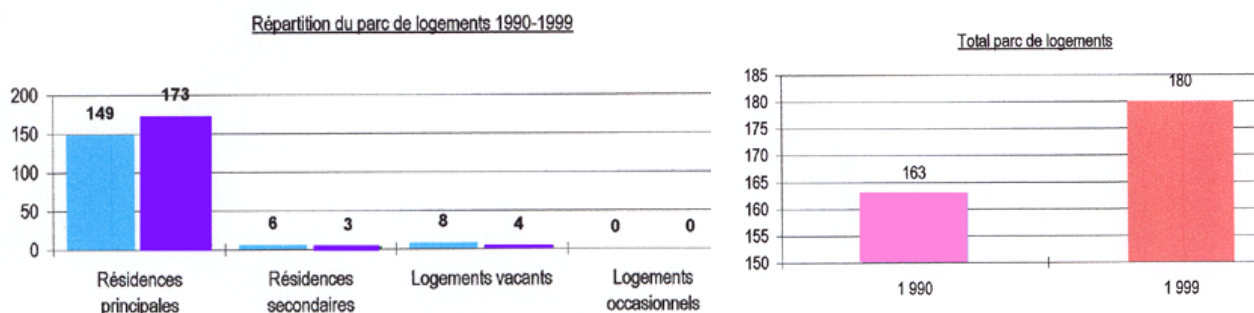
Le tableau ci-dessus montre que les jeunes de 0-19 ans sont en déficit depuis une vingtaine d'années, même si cet écart tend à se restreindre lors du dernier recensement.

Les classes intermédiaires connaissent une augmentation faible mais constante. Les classes d'âges les plus âgées n'augmentent que très légèrement ce qui confirme les informations données par la pyramide des âges.

- Une population légèrement vieillissante.

a) La construction – le logement

	1990	1999	Variations %
Nombre total de logements	163	180	10.43
Nombre de résidences principales	149	173	16.11
Nombre de résidences secondaires	6	3	-50
Nombre de logements vacants	8	4	-50



La majorité des résidences principales est constituée de propriétaires occupants à 87.86%, tandis que les locataires représentent 5.2% des occupants.

Quatre indicateurs permettent de cerner la spécificité du parc communal :

- **Le parc de logements** : Il augmente ces dernières années, puisque la commune gagne 17 logements entre 1990 et 1999.
- **Les résidences principales** représentent une majorité écrasante du parc de logement évoluant à la hausse : 24 habitations supplémentaires de ce type entre 1990 et 1999.
- **Les résidences secondaires** : elles sont en recul constant, elles représentent 1.7% du parc de logement en 1999.
- Existence de **logements vacants** : ils représentent 2.22% du parc en 1999, leur proportion décroît au fil des ans.

En 2004, le nombre de logements s'élève à 189.

- un parc de logement en douce progression
- une majorité de résidences principales.

Résidences principales

		1999	%
Statut d'occupation			
	Propriétaire occupant	152	87.86
	Locataire	9	5.2
	Logé gratuitement	12	6.94
Date d'achèvement			
	avant 1949	89	49.44
	1949-1974	35	19.44
	1975-1989	34	18.9
	1990 et après	22	12.22
Nombre de pièces			
	1 pièce	1	0.58
	2 pièces	11	6.36
	3 pièces	23	13.29
	4 pièces	46	26.59
	5 pièces ou plus	92	53.18
Type de logement			
	maison individuelle	161	93.06
	logement dans immeuble collectif	8	4.62
	autres	4	2.32
Confort			
	Sans baignoire, ni douche, ni WC	7	3.89

Dans 93% des cas, les résidences principales sont des maisons individuelles, tandis que les logements situés en petits collectifs représentent principalement le pourcentage restant. La commune de Breilly se caractérise par un tissu urbain traditionnel.

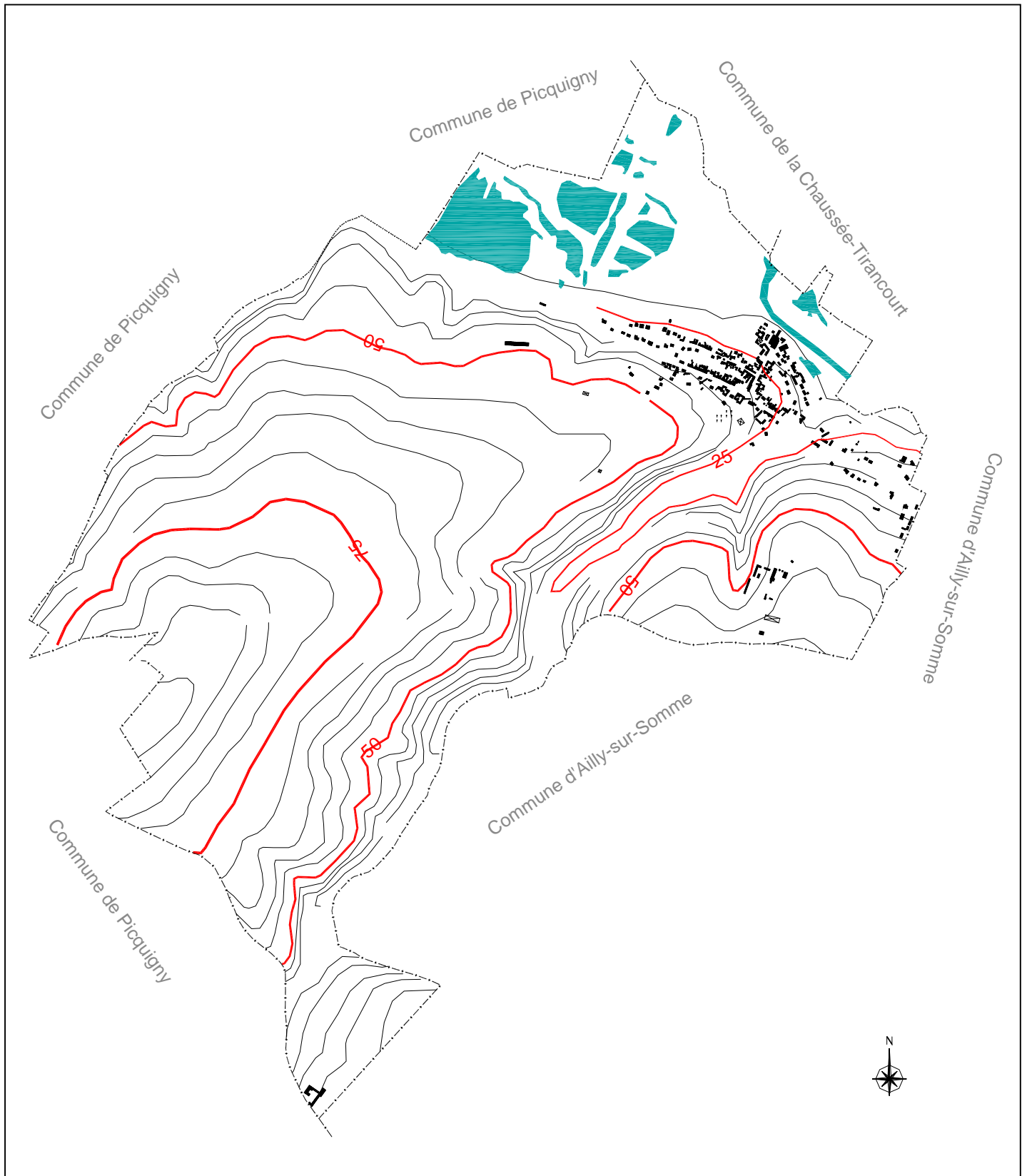
A noter également qu'environ 80% des logements proposent 4 pièces et plus.

Au sujet du confort des logements et de leur ancienneté, l'INSEE considère que les installations sanitaires représentent un élément objectif d'appréciation de la qualité des logements.

Dans la commune de Breilly, la part des résidences principales sans confort est tout à fait infime.

I-5 Le cadre bâti

a) L'URBANISATION DU TERRITOIRE





Breilly a trouvé sa place le long de la route qui relie Amiens à Abbeville. En partant de la RD 1235 pour rejoindre les bords de la Somme.

Le village est venue se blottir sur les premières pentes de coteaux. L'Eglise, installée le long de la voie historique devenue route départementale 1235 par la suite, surplombe la grande rue et le reste du village. Les habitations sont venues se greffer le long de cette axe de déplacement et parallèlement le village a crée un réseau secondaire (la rue du marais) parallèle à la route départementale.

Les extensions plus récentes se situent essentiellement dans le prolongement de la rue du Marais et le long de la Départementale pour rejoindre Ailly sur Somme notamment.

- La trame viaire

Les caractéristiques de la trame viaire actuelle sont satisfaisantes et semblent répondre aux besoins de la population. Comme il a été montré auparavant, la commune est bien desservie par la route départementale 1235 qui permettent des relations privilégiées avec la métropole d'Amiens. Cependant cette axe très fréquenté pose des problèmes de sécurité routière, la vitesse constatée reste souvent supérieur aux limitations en vigueur.

Néanmoins l'héritage de la trame viaire, sur le territoire de Breilly, est resté fidèle à l'époque romaine

- Espace public

L'espace public, lorsqu'il est mis en valeur, participe grandement à l'attractivité communale en constituant un lieu de rencontre et de détente privilégié ; un traitement paysager adapté, même léger, est primordial, surtout en milieu rural.

L'espace public n'est pas uniquement constitué par les places communales ou encore par les terrains de jeux. Il comprend également la chaussée, les trottoirs et les façades des habitations car visuellement, elles appartiennent à tous les regards. Il est donc de bon augure d'avoir des façades entretenues pour obtenir un espace public de qualité.

Souvent la valorisation de l'espace public est suivie de l'effort personnel des habitants. Ainsi chacun participe à l'amélioration du cadre de vie communal.



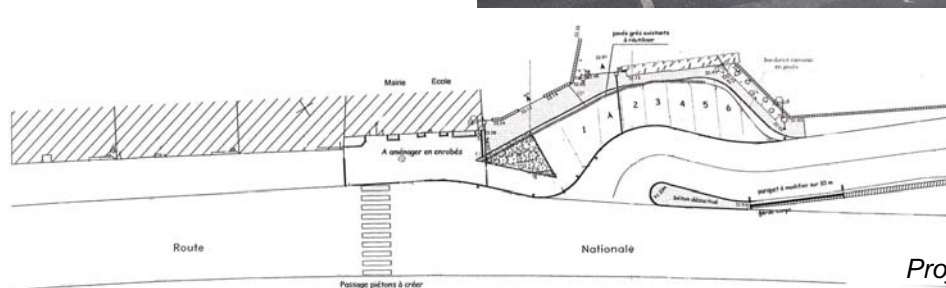
Pour l'agglomération de Breilly, l'espace public est morcelé : deux espaces de vie « de village » se détachent . Ainsi la route départementale qui reste un élément « dur » à traverser ne facilite pas les relations piétonnes, néanmoins différents accès piétons ont été aménagés ces dernières années pour franchir cette barrière.

Tout d'abord on observe un espace public le long de la route départementale qui regroupe à la fois les fonctions administratives et religieuses



Espace public au pied de l'église, l'église développe son espace piéton en retrait de la route départementale, tourné vers les espaces naturels environnants, un terrain de boules vient compléter cet espace public.

De l'autre côté de la route départementale, la mairie et l'école (aujourd'hui fermée) offre un petit espace public, transition avec le reste du village, qui se développe le long de la grande rue. La proximité de la route départementale et la difficulté de traiter un espace de carrefour rend cette zone actuellement peu accueillante. La mairie a donc souhaité restructures cet espace public, en offrant notamment des places de stationnements.



Projet communal de restructuration des abords de la mairie

Le deuxième pôle de Breilly se situe en contre bas de la grande rue : rassemblant la salle des fêtes et la place où des manifestations sont régulièrement organisées (fête du village etc....).



Cet espace public est très largement ouvert, l'absence de mobiliers urbains trop encombrants permet une bonne lecture de la place. Le traitement des enrobés de la place ont été soigné et la place de la végétation optimise l'espace.

Trois liaisons piétonnes irriguent le tissu breillois, ces espaces sont aménagés et entretenus avec soin, ils participent à la vie de Breilly.



Chemin dit du pas depuis le bas et depuis la départementale



Chemin entre la départementale et la résidence Galliot



Liaison entre la départementale et la grande rue en face de l'Eglise

- Le calvaire représente un patrimoine religieux et historique digne d'intérêt. Deux calvaires existent au sein même de l'agglomération :

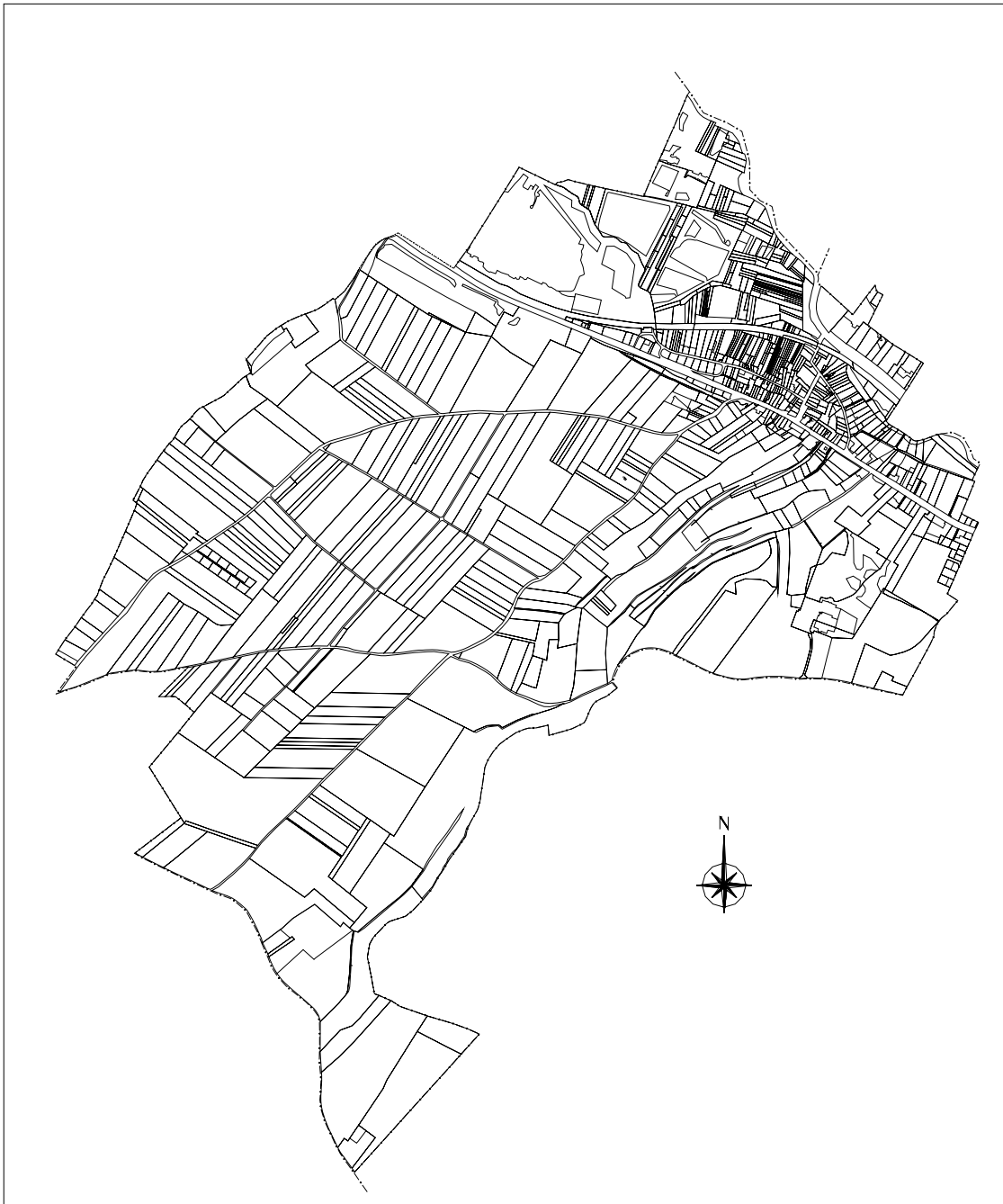


Calvaire à l'angle de la départementale et de la rue vers Fourdrinov

- Les espaces publics et privés sont souvent complémentaires dans la qualité et le cadre de vie du village. Il ne faut donc pas omettre la participation des propriétaires privés dans l'amélioration de l'image de leur village. Les incitations ou interventions sur les patrimoines privés contribuent à la mise en valeur de l'espace public.



a) PARCELLAIRES MULTIPLES ET MORPHOLOGIE



Du point de vue agricole, le plateau qui entoure Breilly possède une trame parcellaire qui a conservé son aspect laniéré cependant un tissu lâche de grandes cultures mécanisées (remembrement) se mêle également à la morphologie du paysage agricole.



L'urbanisation ancienne se caractérise par un tissu mixte caractérisé par un habitat dense qui s'étire le long de l'axe principal et ponctué par des constructions isolées en retrait de rue. Il s'agit donc majoritairement d'un habitat en continu aligné par rapport à la rue, mais qui occupe dans tous les cas un parcellaire majoritairement étroit et profond (laniéré), souvent double : une première partie, sur la rue, est réservée à l'habitat et à la cour, et une deuxième partie à l'arrière, où l'on observe un ensemble complexe de jardins, potagers et prairies. C'est l'aspect dominant du village qui résulte anciennement des activités ou de l'intérêt de ses habitants envers l'agriculture et le jardinage. A Breilly, rares sont les petites parcelles auxquelles n'est pas associé un tel espace. En frange Nord du village, le parcellaire complexe laniéré traduit un espace de jardin.



La construction plus récente d'habitations individuelles donne naissance à un parcellaire géométrique plus concis, adapté entre autres aux besoins des résidents. Ces parcelles sont propices à l'implantation pavillonnaire au centre des terrains. Les espaces privés/publics n'y sont plus structurés. Les parcelles les plus vastes sont ainsi peu à peu découpées en unités géométriques systématiques.

C/ LE BATI - L'ARCHITECTURE

1- Morphologie de la rue

L'implantation des constructions par rapport à la rue (à l'alignement ou en retrait), est déterminante dans la constitution des ambiances du village.

En effet, le bâti en front à rue définit l'espace public en effectuant la distinction franche entre espace public et espace privé. Le paysage de la rue est ainsi clairement délimité, il puise ses ambiances dans l'échelle et le traitement des façades, les vues sont alors cadrées par les constructions.



Alignement le long de la RN

A l'inverse, le bâti discontinu, en retrait de voirie, dévoile une partie de la parcelle privée aux regards du passant. La clôture et le traitement de l'avant de la construction sont alors primordiaux dans la composition de l'espace public. Le vide devient structurant. Aujourd'hui, avec la paupérisation de l'architecture contemporaine de pavillons et la médiocrité de l'aménagement des parcelles qui les entourent, le traitement de l'espace public dans ce type de tissu devient essentiel dans la qualité du paysage urbanisé.



Déstructuration de la grande rue

L'étude des resserrements du bâti révèle ainsi la substance, le constituant du paysage de la rue. On remarque que les bâtiments implantés en front à rue sont répartis le long de la départementale et de la grande rue et le long de la rue du marais.

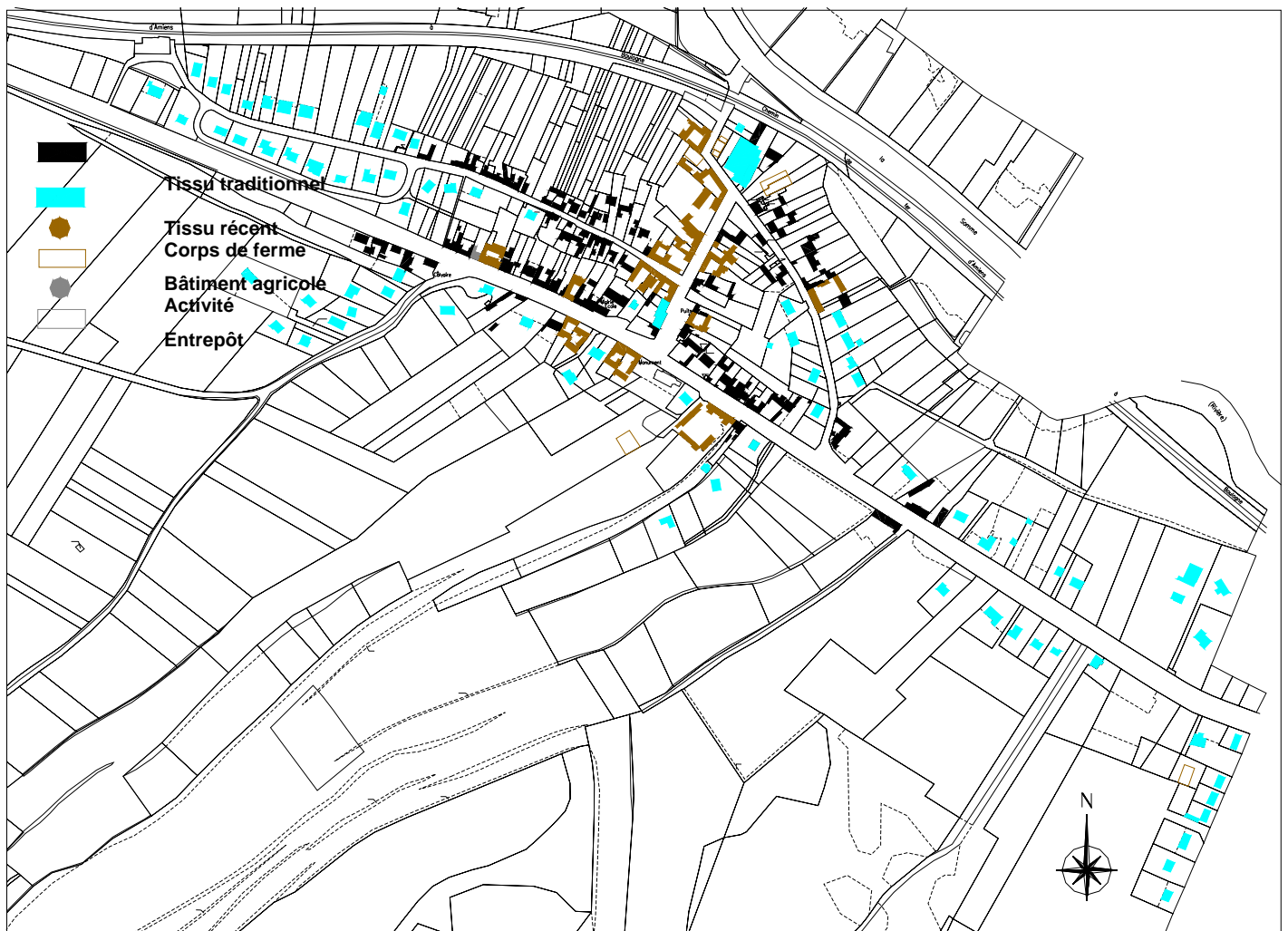


Rue du marais

2- Répartition par typologies et hauteurs des constructions

Rappelons que l'architecture, traditionnelle à la région, se compose de volumes simples avec une toiture à 2 versants à 45° de moyenne. Les ouvertures en façade sont plus hautes que larges et en toiture, les lucarnes animent les façades. La brique et l'ardoise sont couramment utilisées tandis que les constructions traditionnelles en paillis et torchis ont pratiquement disparu du paysage urbain.

L'analyse de la hauteur du bâti permet, généralement, de faire ressortir les différentes caractéristiques présentes sur la commune. La distinction des plus significatives d'entre-elles, en terme de qualité architecturale ou d'impact dans le paysage, révèle quatre typologies : les bâtiments d'architecture traditionnelle, les corps de ferme, le bâti de la reconstruction et le pavillonnaire.



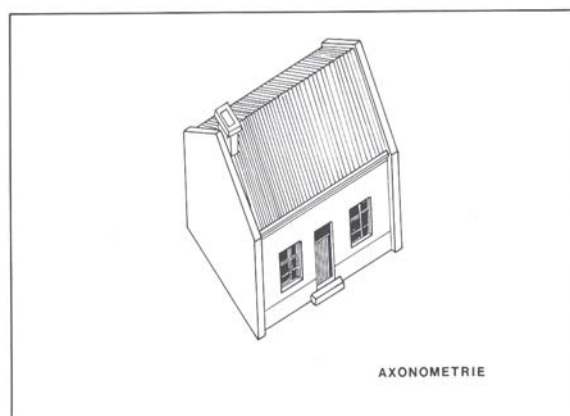
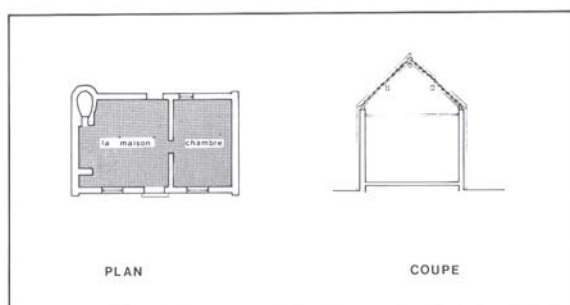
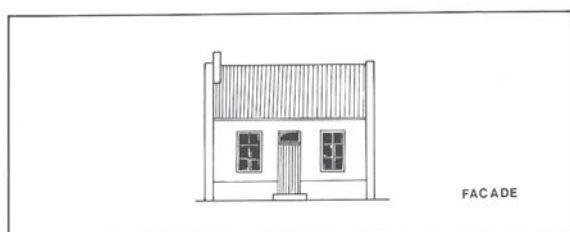
La typologie du bâti

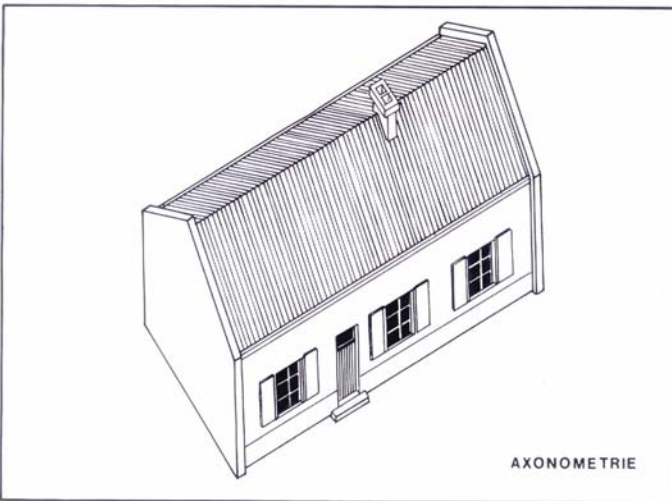
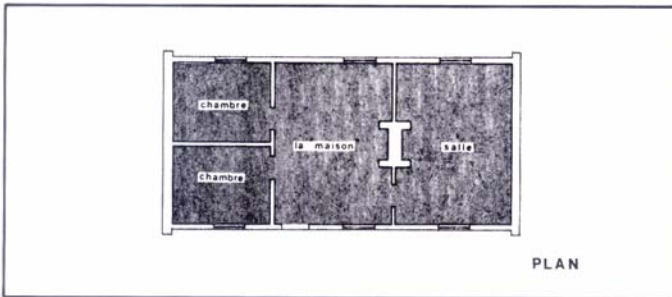
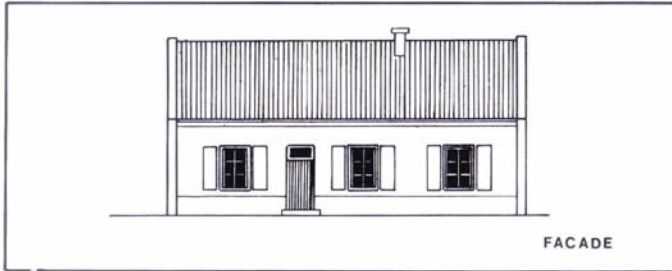
La carte des hauteurs ne révèle aucun fait marquant, une homogénéité se fait ressentir, la majorité des constructions à Breilly sont à rez de chaussée + comble, néanmoins quelques constructions ont un étage supplémentaire.

3- Les différentes typologies bâti présentes à Breilly

Breilly, comme la majorité des villages de la région regorge de constructions anciennes en plus ou moins bon état mais qui, lorsqu'elles ont conservé leurs caractéristiques d'origine font la qualité des paysages ruraux. A l'origine, ces bâtiments étaient construits avec des matériaux simples et économiques, mis en œuvre par les paysans eux-mêmes : torchis sur lattis en bois, clins de bois, ardoises, briques, appareillage brique/craie ... Depuis 1870, les constructions à usage d'habitation sont construites entièrement en briques, seuls les bâtiments d'exploitation conservent le mode constructif d'origine

La maison picarde seule se présente sous la forme d'une habitation au corps plus ou moins allongé, construite généralement à l'alignement de la rue.





Les corps de ferme :

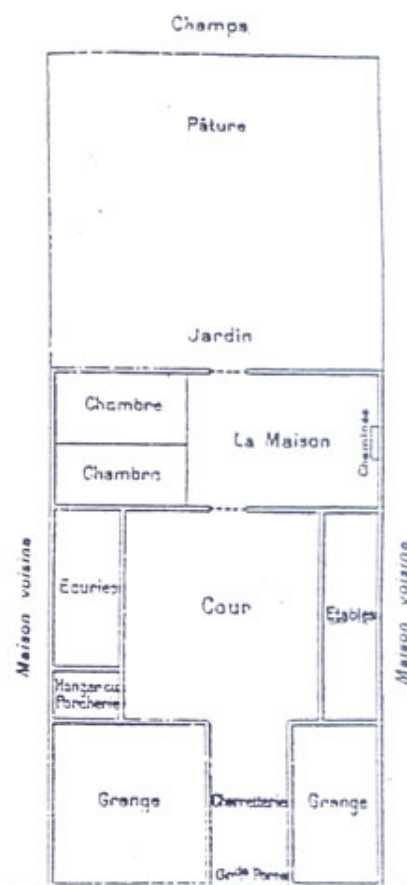
On remarque la présence de quelques fermes picardes de qualité et en bon état sur l'ensemble de l'agglomération. A Breilly , on retrouve essentiellement des fermes traditionnelles à R+combles.

Les corps de ferme demeurent aujourd'hui l'expression la plus fidèle de l'architecture traditionnelle de la région.

A Breilly, certaines d'entre-elles sont encore aujourd'hui constituées des matériaux d'origine: murs en paillis et torchis ou assemblages de briques et clins de bois, ou encore de brique, de pierre et parfois de silex.

La ferme traditionnelle encore présente se caractérise par une cour centrale, close sur la rue et accessible par un porche percé dans une dépendance. Les annexes placées sur les deux côtés latéraux de la cour se referment sur l'habitation qui se trouve au fond.

Schéma de la ferme Picarde



Les maisons R+1 :

Il s'agit de maisons de maîtres, de certaines habitations de fermes, ou de quelques bâtiments publics (école). Leur présence ponctue le tissu traditionnel homogène en présentant une architecture des façades plus élaborée : ornementation, composition des pleins et des vides, proportions, animations des façades (perrons, verrières, auvents, etc.). Leur échelle constitue, en outre, des jalons dans le paysage relativement bas des constructions du village.



Le bâti de la reconstruction :

Caractérisé par une volonté affichée de reproduire le modèle de la maison picarde, les formes reste allongé et trapues. Les proportions ont évoluées, ainsi les menuiseries ne sont pas plus hautes que larges.



Le pavillonnaire :

L'habitat contemporain s'est développé non pas sous la forme de lotissements pavillonnaires comme dans la majorité des communes voisines, mais au sein des dents creuses. La simplicité des formes et la pauvreté du traitements des abords des constructions engendrent alors un appauvrissement du paysage rural.

Ces données sont à prendre en compte dans les extensions futures du village. En effet, l'homogénéité tant typologique que morphologique du pavillonnaire nous fait généralement oublier les règles de constitution du paysage urbain que nous a léguée la ville ancienne (hiérarchie des espaces, du public vers le privé, distinction, dans la composition et l'échelle, des façades sur rue de celles sur jardin, etc.). De plus, la généralisation du bâti en retrait de rue nécessite de porter une attention très fine sur le traitement des clôtures et des jardins avant. Ces derniers font alors partie intégrante du paysage de la rue.



Conclusion

L'imbrication des corps de fermes, du bâti traditionnel en front à rue ou en retrait et du pavillonnaire contemporain génèrent une variété typologique qui contribue à varier les ambiances du village. En effet, l'alternance en bordure de rue des constructions et des jardins est enrichie par le rapport qu'entretient le bâti avec le végétal. Ainsi, en offrant au paysage une variété d'implantations, de hauteurs et de relations à l'espace public et aux jardins, les constructions créent une animation visuelle depuis la rue, évitant ainsi la monotonie de certains villages rue, cependant les implantations des nouveaux pavillons qui « oublient » leur contexte urbain vient perturber l'harmonie de l'ensemble. Les constructions anciennes, réparties sur l'ensemble du territoire urbanisé assurent en outre, la cohérence et l'homogénéité du tissu, sur l'ensemble de l'agglomération.

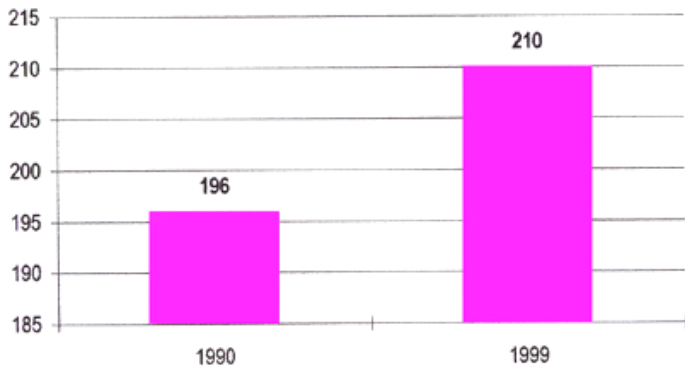
Toutefois, à Breilly, si des pavillons viennent ponctuer l'habitat ancien, on constate que la morphologie urbaine originelle n'a pas été complètement dénaturée. L'ambiance rurale est encore tout à fait perceptible, dans la grande rue notamment. Le tissu traditionnel constitue un cordon continu le long des voies principales. Le grands secteur d'exploitation agricole se situe majoritairement au Sud du village. Cette répartition organise la structure bâtie du village, elle pourrait ainsi servir de base au choix des zones d'extensions

I – 6 Les données économiques

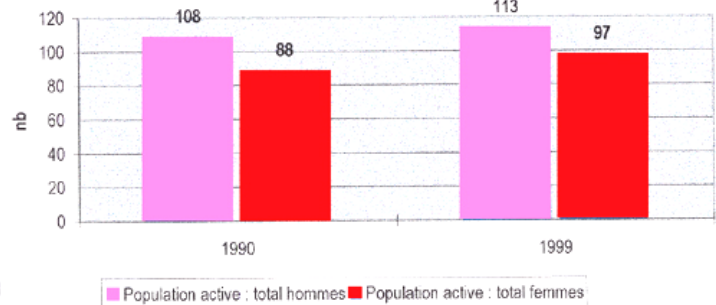
a) LA POPULATION ACTIVE

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE

Evolution de la population active totale 1990-1999

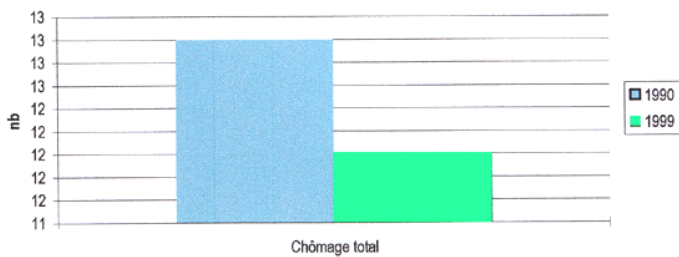


Evolution par sexe de la population active totale 1990-1999

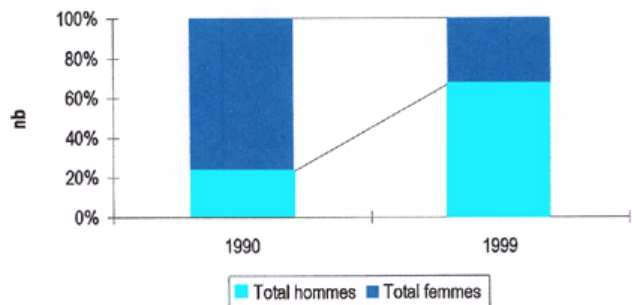


LE CHOMAGE DANS LA COMMUNE

Evolution du nombre de chômeurs 1990-1999



Total chômage : répartition par sexe 1990-1999



La population active de Breilly, ayant un emploi, comptait 210 personnes en 1999, contre 196 en 1990 : soit une augmentation de 7.14% entre les deux périodes intercensitaires.

Le taux d'activité des 20-59 ans a évolué entre les deux derniers recensements intercensitaires : 57.07% en 1999 contre 54.90% en 1990.

Sur cette population, l'INSEE recense 12 demandeurs d'emploi en 1999, soit 5.71% de la population active.

Parmi les actifs ayant un emploi, 18 n'utilisent pas de moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail, 7 utilisent la marche à pied seule, 172 prennent un seul moyen de transport et 1 personne en utilise plusieurs.

a) Les activités

La proximité avec les communes d'Ailly-sur-Somme et d'Amiens explique le fait que les commerces de proximité soient peu nombreux.

	INVENTAIRE COMMUNAL – 2004	Nombre ou Distance
Services permanents		
	Droguerie- Quincaillerie	10 km
	Librairie- Papeterie	2 km
	Café	1
	Bureau de tabac	2 km
	Kébab	1
	Alimentation générale- Epicerie	2 km
	Bureau de poste	2 km
	Banque	2 km
	Supermarché	10 km
	Boulangerie-Pâtisserie	Ambulant
	Boucherie- Charcuterie	Ambulant
	Poissonnerie	Ambulant
	Salon de coiffure	2 km
	Magasin de vêtements	10 km
	Magasin de chaussures	10 km
	Vente d'essence, gasoil	2 km
Agriculture		
	Ayant leur siège dans la commune	3
Métiers du bâtiment/ Industrie		
	Maçonnerie	3
	Plâtrerie- Peinture	1
	Menuiserie – Charpente - Couverture	1
	Plomberie- Serrure - Chauffage	2 km
	Electricité auto	1
Métiers de la mécanique		
	Garage	2 km
Transports		
	Gare SNCF	2 km
	Ligne régulière d'autocar	1
	Ligne pour ramassage scolaire	1

b) Les équipements

Les équipements de superstructure

La municipalité a pour préoccupation majeure de maintenir les équipements en place, de les améliorer, et dans la mesure du possible de les développer.

	INVENTAIRE COMMUNAL	Nombre ou distance
ENSEIGNEMENT		
	Maternelle / Primaire	2 km
	Collège	2 km
Santé		
	Etablissement de santé	10 km
	Ambulance	2 km
	Médecin	2 km
	Pharmacie	2 km
	Infirmière	2 km
	Dentiste	2 km
	Kiné	2 km
Equipements sportifs		
	Un terrain de grands jeux	1
	Un terrain de petits jeux	2 bouledromes
	Etang	2
	Tennis	1
	Terrain de VTT	1
	Centre équestre	2 (élevage + pension)
	Installation sportive couverte	1
Loisirs		
	Salle des fêtes	1
	Centre aéré	1
	Bibliothèque fixe et mobile	1
	Associations sportives et culturelles	7

La commune de Breilly dispose de nombreux équipements sportifs ce qui lui confère de bons atouts pour attirer une nouvelle population.

L'absence de différents professionnels de santé est à noter même si la proximité en fait oublier le manque.